



HAL
open science

La famille Livon-Reynaud : généalogie et histoire d'une famille Provençale à Gignac-La-Nerthe

Pauline Giacobbi

► **To cite this version:**

Pauline Giacobbi. La famille Livon-Reynaud : généalogie et histoire d'une famille Provençale à Gignac-La-Nerthe. Histoire. 2022. dumas-04134048

HAL Id: dumas-04134048

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04134048>

Submitted on 20 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

DU GENEALOGIE ET HISTOIRE DES FAMILLES

La famille LIVON-REYNAUD
Généalogie et histoire d'une famille Provençale
à Gignac-La-Nerthe

Mémoire réalisé par Pauline GIACOBBI



Promotion 2022 Croc'archives

Directeur de recherches : M. Stéphane COSSON

Les consignes

Les règles à respecter pour ce mémoire sont :

- ✓ **Choisir un couple central, marié entre 1833 et 1842, répondant aux critères suivants :**
 - Soit ce couple est choisi au hasard ;
 - Soit c'est un couple de ma généalogie ou d'une généalogie connue ;
 - Je peux avoir déjà travaillé sur ce couple ;

- ✓ **À propos de ce couple central :**
 - Le présenter ainsi que leurs frères et sœurs ;
 - Chercher les trois générations d'ascendants avec les frères et sœurs à chaque niveau et pour les deux membres du couple avec la possibilité de remonter qu'une seule branche
 - Présenter leurs enfants et tous leurs petits-enfants.

- ✓ **Intégrer l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu du mariage de ce couple :**
 - Se limiter à la période XVI^{ème} - XXI^{ème} siècles ;
 - Si le couple a changé de lieu d'habitation, se limiter à la commune principale ;

- ✓ **Chercher au moins un document de chaque type suivant :**
 - Cadastre
 - Recensement
 - Notaire
 - Armée
 - Hypothèques
 - Succession
 - État civil NMD
 - Registres paroissiaux BMS

D'autres documents peuvent éventuellement être présentés

Les documents les plus intéressants seront insérés et transcrits.

« Je, soussignée Pauline Giacobbi certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

LES REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes remerciements à mon directeur de recherches Stéphane Cosson pour ses précieux conseils, sa bienveillance ainsi que sa disponibilité.

Je remercie également tous les enseignants pour leur dévouement dans notre formation.

Un très grand merci à l'ensemble de cette promo formidable avec laquelle nous avons partagé de grands moments d'émotions et un vrai collectif et une solidarité à toute épreuve.

A Sylvie qui par son soutien indéfectible a rendu possible cette aventure et à Patricia pour m'avoir aussi accueilli chaque semaine durant ces 5 mois.

A Chantal qui m'a libérée de toutes les contraintes pour finaliser cet intense projet.

A Michel Méténier, que j'ai rencontré qui m'a accordé de son temps avec gentillesse, un professeur d'histoire-géographie passionné qui a su grâce à son travail d'historien et d'écrivain redonner un accès aux mémoires de ce village.

Et bien sûr celui, sans qui cette histoire n'aurait jamais pu exister, Robert Chave, qui je l'espère, appréciera cette contribution à l'histoire de sa famille. Que cela lui ouvre de nouvelles pistes de recherches et des bons moments de partage pour les découvertes à venir.

SOMMAIRE

1 - Le contexte géographique et historique de Gignac	
a) La situation géographique dans le département	P 6
b) Les temps forts de l'histoire du village	P 7
c) Evolution démographique et économique	P 8
2 - Le couple principal : Virginie Lucie Livon et Jean Joseph Reynaud	
a) Virginie Lucie Livon et sa fratrie	P 14
b) Joseph Léon Reynaud et sa fratrie	P 16
c) La vie du couple	P 17
3 - Les ascendants de Virginie Lucie Livon et leur fratrie	
a) Les parents : Jean Joseph Livon et Marguerite Pourrière	
➤ La vie du couple	P 24
✓ Les témoins du procès du Carlo Alberto	P 26
✓ La vente aux enchères de l'auberge	P 29
➤ La fratrie des parents	P 30
b) Les grands-parents: Joseph Livon et Magdelaine Fouque	
➤ La fratrie de Joseph Livon	P 31
➤ La fratrie de Magdelaine Fouque	P 32
c) Les arrière-grands-parents : Clément Livon et Thérèse Gouiran	
➤ La fratrie de Clément Livon	P 33
➤ La fratrie de Thérèse Gouiran	P 35
➤ Quatre mariages de la fratrie Livon	P 35

4 - Les descendants de Jean Joseph et Virginie Lucie	
a) Leurs enfants	P 39
➤ Les matrices du cadastre des 4 filles Reynaud	P 39
➤ Victorin Reynaud	P 43
b) Leurs petits-enfants	P 46
➤ Les petits enfants de Marie Marguerite, Marie Virginie et Victorin	
➤ Les petits enfants de Natalie et Noëlie	P 47
Conclusion	P 49
Annexes	P 50
Bibliographie et sitographie	P 69

« Bien des choses s'éclaireraient si nous connaissions notre propre généalogie » cette citation de Gustave Flaubert a été le point de départ de cette merveilleuse aventure que fut le voyage au cœur de mes racines. Ma famille paternelle trouve ses origines en Corse, en Espagne, au Maroc et le berceau de ma famille maternelle se trouve dans le Loir et Cher.

Entreprendre ma généalogie, m'a permis de réaliser de beaux voyages mais surtout de magnifiques rencontres. J'ai pris contact avec mes cousins, cousines. Certains se sont passionnés pour mes recherches et y ont largement participé en interrogeant leurs souvenirs, en ressortant de vieilles photos en noir et blanc enfouies depuis de nombreuses années au fond d'un tiroir.

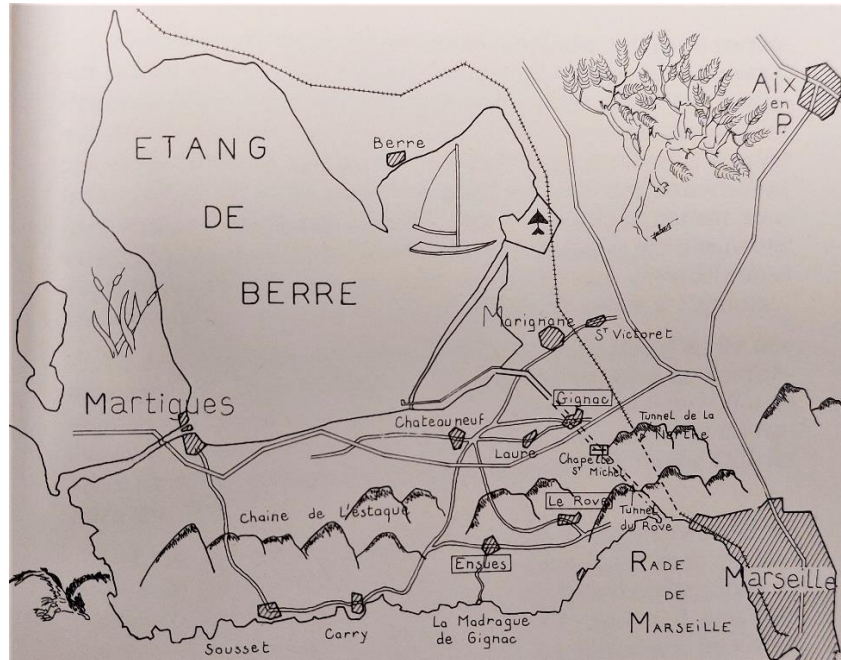
Surtout comme le disait si bien Flaubert cela m'a permis d'éclairer de nombreux points d'ombre, de détricoter puis retricoter mon histoire et surtout retrouver ces liens familiaux qui s'étaient distendus avec le temps.

Riche de toutes ses émotions, je désirai apporter à un proche la même excitation en lui proposant de mettre à profit toutes les connaissances acquises durant la formation pour étoffer ses recherches.

Adhérente depuis 4 ans de l'antenne des Pennes-Mirabeau de l'AG 13 (association généalogique). J'ai demandé à quelques membres si un de leur ancêtres avaient pu se marier sur la période déterminée. Robert Chave m'a spontanément proposé 4 couples. Il a entrepris des recherches sur ses parents et avait parmi ses ancêtres un couple qui correspondait parfaitement aux attendus. Joseph Léon Reynaud et Marie Virginie Livon, avaient vécu à Gignac où ils s'étaient mariés en 1834. J'ai pris le temps de remonter de chaque côté du couple avant de me fixer sur la recherche agnatique du côté de Virginie Lucie Livon. En effet, en remontant de 2 générations les ascendants de Jean Joseph Reynaud, je me suis aperçue qu'ils étaient originaires de Marseille, et que l'on observait aussi de nombreuses variantes orthographiques. Sur les conseils de M. Cosson il était judicieux d'éviter les recherches dans les grandes villes et les noms qui portaient de fortes variantes. En revanche, en me focalisant sur Virginie Lucie, mes recherches se concentraient principalement sur Gignac et Marignane. De plus, ses parents étaient aubergistes et certains personnes ont occupé des fonctions au sein de la commune. Tout ceci, me permettait d'envisager des recherches passionnantes aux archives départementales (état civil, enregistrement, hypothèques, registres notoriaux..), communales, diocésaines ainsi qu'à la bibliothèque de Gignac.

1 - Le contexte géographique et historique de Gignac

a) La situation géographique



Heckenroth A. Gignac -Le Rove-Ensues histoire d'une commune éclatée, 1982



Source Gallica, carte de Cassini, feuille 123

b) Les temps forts de l'histoire du village

Gignac, petite commune des Bouches du Rhône située entre le massif de la Nerthe et l'étang de Berre existe depuis l'antiquité.

Tout au long des siècles, Gignac connaît plusieurs épisodes d'insécurité avec notamment des pillages réguliers qui obligent les habitants à se réfugier dans les collines.

Au 12^{ème} siècle, une dizaine de moines de la commanderie des templiers de Fos sur Mer s'installent sur cette commune qui domine l'étang de Berre jusqu'à Martigues et Fos. Ils y construisent un château fort avec une chapelle qui porte le nom de Saint-Michel en référence au patron des Templiers.

La situation stratégique de cette maison annexe des Templiers leur permettait de se défendre mais également de voir l'étang de Berre et les marées Salins car les templiers vont s'enrichir par le commerce du sel.



Chapelle Saint-Michel de Gignac (source site gignaclanerthe.fr)

Dans une période d'accalmie, les habitants reviennent dans la plaine et fondent au XVI^e siècle les premières maisons du nouveau village en provençal les «oustau nau» ou les «maisons neuves». Gignac se développe dès lors à partir de ces quelques maisons initiales. La vie dans la plaine reprend et les labours se multiplient.

Gignac appartient au comté de Provence dont les frontières naturelles allaient à l'origine du Rhône à Nice et d'Embrun au Vivarais, en passant par la Drôme provençale. Au nord, ses frontières s'étendaient jusqu'à Valence.

En 1487, le comté de Provence rejoint le royaume de France. La Provence va toutefois conserver ses privilèges, franchises, et libertés.

Gignac dépend sous l'Ancien Régime de la seigneurie de Marignane. Ce Marquisat est érigé en 1647 en faveur de Jean-Baptiste de Covet. La seigneurie couvrait les territoires de Saint-Victoret à Gignac. L'organisation politique sera réformée en 1790, ce sera la fin de l'Ancien Régime.

A la même période à Gignac est construite l'église Saint-Michel qui se situe au centre du bourg. Elle se distingue par sa façade qui ressemble à l'église jésuite de Rome, par les tableaux que l'on trouve à l'intérieur, notamment une œuvre signée Jules Villevieille qui était l'un des maîtres de Cézanne, ainsi qu'une niche qui contient une magnifique Vierge aux angelots fabriquée par le grand-père de Marcel Pagnol qui était tailleur de pierres. Les grands-parents de Marcel Pagnol sont enterrés au cimetière communal.

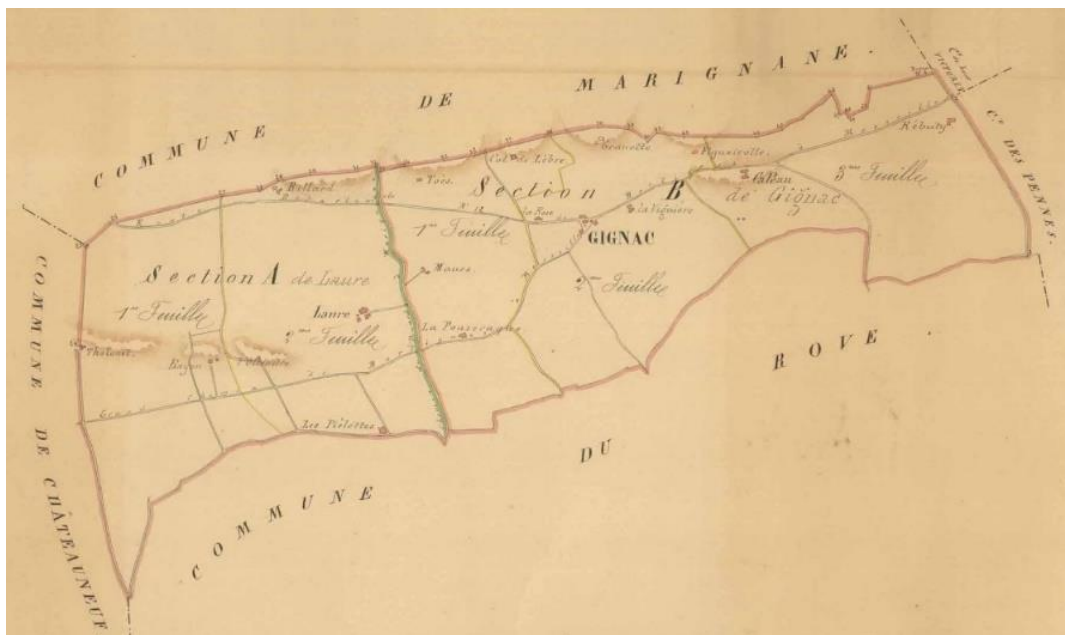
Elle sera utilisée jusqu'au 18^{ème} siècle et restaurée en 1874.



Eglise Saint-Michel (source delcampe.net)

L'ordonnance de Louis Philippe du 26 avril 1835

Jusqu'en 1835, Gignac, Laure, Le Rove et Ensùs forment une communauté d'habitants qui se répartit sur 3 espaces distincts. Le Rove sur les collines du massif de la Nerthe, Ensùs avec son accès sur la méditerranée et Gignac et Laure sur la plaine. Mais depuis plusieurs décennies, des mésententes entre les différents quartiers devenaient de plus en plus fréquentes. Louis Philippe décide donc par une ordonnance en date du 26 avril 1835 de séparer les différentes parties. Le Rove (constitué aussi d'ensùs) se sépare et Gignac devient une entité autonome en gardant le quartier de Laure (section A et B). La répartition du cadastre napoléonien est conservée.



Section A et B du cadastre de la commune de Gignac 1825¹

Le Rove garde les collines mais également la chapelle Saint-Michel de Gignac qui lui appartient désormais administrativement. Il rassemble les chevriers avec leurs troupeaux de chèvres du Rove qui est une race protégée, originaire des Phéniciens et reconnaissable à ses longues cornes torsadées qui se développent en forme de lyre. Son lait qui servait autrefois à nourrir les bergers et les agneaux orphelins, permet de nos jours de produire la brousse, fromage de chèvre frais au lait entier, une spécialité reconnue encore aujourd'hui par une AOC en 2018. Par ailleurs, les chèvres participent pleinement à l'entretien des paysages provençaux et à l'environnement. En effet, les caprins mangent jusqu'à 1,50 mètre de hauteur et débroussaillent. Cet éco-pâturage permet de lutter contre les incendies très fréquents dans la région.

Le Rove se sépare définitivement d'Ensuès en 1933.

Gignac quant à elle, garde les bonnes plaines fertiles et devient un gros bourg agricole. Son marché aux melons réputé ainsi que ses nombreuses porcheries alimentent Marseille et les grandes villes alentours. Les 4 moulins, celui de Capeau étant le plus connu, qui ont fonctionné de 1840 jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle témoignent de cette activité céréalière à Gignac. Le puits de la Poussaraque qui appartenait jadis à la communauté bénéficie d'un droit de l'eau. La Révolution n'abolissant jamais les droits de l'eau, les animaux et les

¹ AD13, Gignac, 1825, 3 P 885

habitants des 3 autres communes ont toujours ce droit d'usage et peuvent l'utiliser.



Moulin de Capeau



Marché aux melons

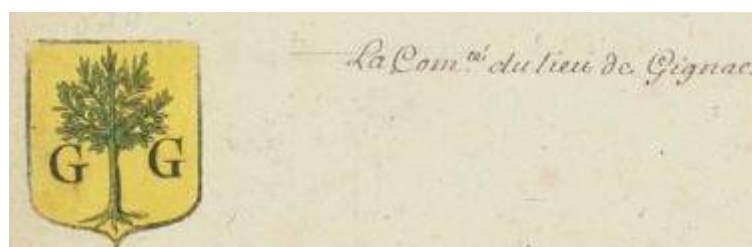


Centre du village

(Source des 3 photos gignaclanerthe.fr)

Pour se différencier des autres Gignac que l'on trouve dans le Vaucluse et l'Hérault Gignac devient Gignac la Nerthe en 1919 à la demande de Marius Gouiran maire de 1908 à 1921. Nerto vient du provençal Myrte, arbuste qui pousse dans les collines.

L'armoirie de Gignac



Source :armorial d'hozier sur gallica p1600

D'or à l'olivier de sinople accosté de deux lettres capitales G de sable

Armoirie récente de Gignac-la-Nerthe



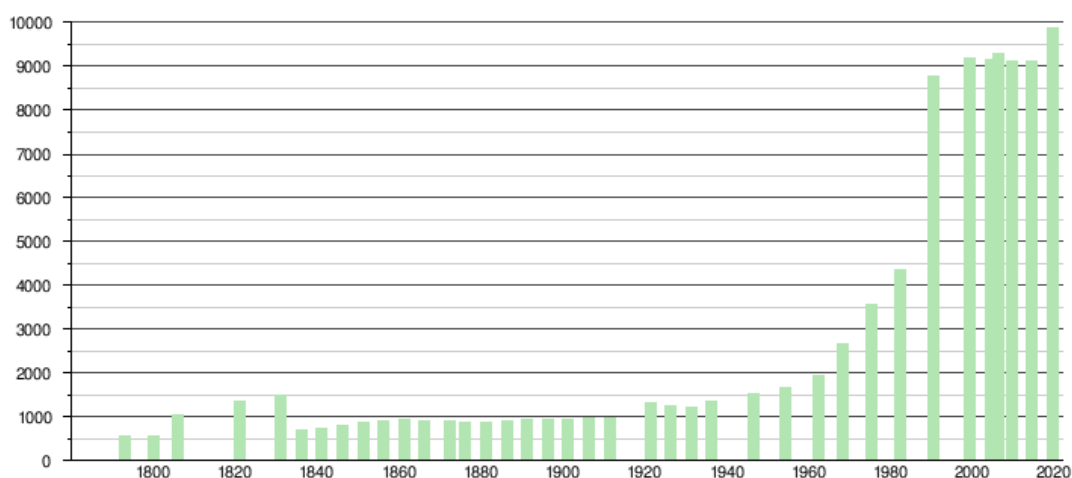
D'or, à un olivier au naturel, accosté de deux lettres G et de sable

c) L'évolution démographique et économique

Evolution de la population								
1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
553	578	1037	1378	1509	706	731	810	876
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
909	956	908	928	887	863	915	940	938
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
946	991	987	1314	1270	1240	1364	1527	1687
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2004	2006	2009
1963	2666	3568	4361	8772	9189	9140	9310	9127
2014	2019							
9129	9887							

(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2006)

Courbe d'évolution démographique de Gignac de 1800 à 2020



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Après une période d'évolution régulière et constante, on observe une chute brutale de la population à partir de 1836. Des hivers froids et rigoureux ainsi qu'une grande épidémie de choléra qui va durer jusqu'en 1838 pourraient expliquer cette perte démographique. Par la suite, on note une légère stagnation de l'évolution de la population jusque dans les années 1920 où la progression repart très nettement. L'arrivée du progrès avec le 20^{ème} siècle pourrait expliquer cette évolution. La construction d'un canal d'arrosage dans les années 1880 va favoriser l'essor de l'agriculture. Dans ce pays sec et aride, l'eau de ce canal d'arrosage constitue une véritable révolution. Les cultures maraîchères vont pouvoir se développer et deviendront la principale source de revenus des agriculteurs en 1930. La proximité de l'Etang de Berre et sa situation géographique confère à la plaine un climat doux qui permet à Gignac d'échapper généralement au gel de printemps. Ces conditions favorables attirent de nombreux agriculteurs qui grâce à des cultures plus précoces peuvent bénéficier de l'effet « primeur ».

La vigne, l'olivier, l'amandier et le blé étaient également très cultivés. Au 19^{ème} siècle la production d'amandes a longtemps alimenté les fabriques de nougat et de Calissons d'Aix en Provence.



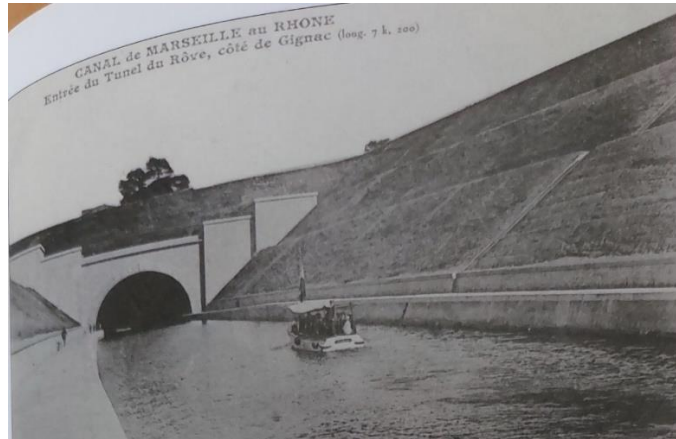
*Le marché de Gignac-la-Nerthe
(Source : Chronique sur l'histoire du marché par Michel Méténier, historien)*

L'élevage porcin était fortement implanté sur le hameau de Laure et la sériciculture (élevage de ver à soie) vit vivre de nombreuses familles tout au long du 19^{ème} siècle.

L'évènement majeur qui impactera la démographie du village au début du XX sera la construction du canal du Rove qui sera inauguré en 1927 par le président Gaston Doumergue. Creusé entre 1910 et 1926 il rejoint la rade de Marseille à Martigues en longeant l'étang de Berre sur plus de 7km. L'idée d'un canal qui relierait Marseille au Rhône par l'intérieur des terres, en

évitant la navigation difficile pour les petits bateaux au large à cause du mistral est une idée de longue date mais difficilement réalisable. Ce canal en grande partie souterrain passe sous Gignac et le Rove. Pour sa construction, on a fait appel à une importante main d'oeuvre locale et étrangère notamment des travailleurs espagnols et italiens qui pour certains s'établiront définitivement sur Gignac.

Le canal du Rove entrée côté Gignac



Source: Michel Métenier et Sauveur Savasta, regards croisés, p115

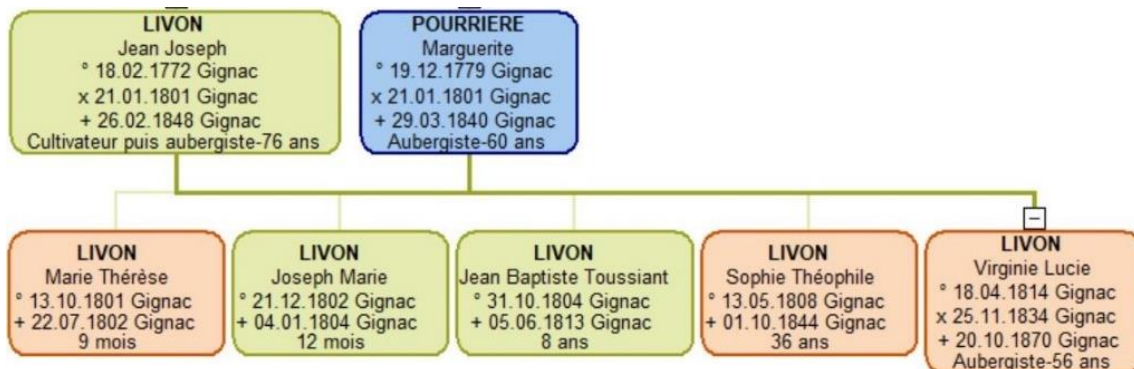
Cette grande réalisation ne trouva pas de développement réel et c'est un effondrement en 1963 qui interrompt son passage. Depuis les années 2000 les autorités locales cherchent une possible reconversion.

Historiquement agricole cette commune s'est maintenant fortement urbanisée et constitue plus une ville résidentielle. Les habitants travaillent sur Marignane où se trouve l'aéroport mais surtout Airbus Hélicoptère ou bien sur Marseille.

Dernier point impactant la démographie qui explique la période des années 1960 c'est l'arrivée en 1962 des rapatriés d'Algérie qui fera augmenter fortement la population communale.

2 - Le couple principal : Virginie Lucie Livon et Joseph Léon Reynaud

a) Virginie Lucie Livon et sa fratrie



Virginie Lucie est née le 18 avril 1814² à Gignac **annexe 1**. Fille de Jean Joseph Livon et Marguerite Pourrière domiciliés au hameau des maisons neuves à Gignac, elle est déclarée à l'état civil par son père devant deux témoins qui sont son grand-père maternel Antoine Pourrière et son oncle paternel issu d'un second mariage, Antoine Livon. Tous deux sont propriétaires cultivateurs. L'acte de naissance met en évidence que les témoins et le père sont illétrés.

Virginie Lucie est la benjamine d'une fratrie de 5 enfants tous nés à Gignac au domicile des parents. Les naissances se répartissent sur 13 années.

- ❖ Marie Thérèse Livon née le 13 octobre 1801³ décédée à 9 mois
- ❖ Joseph Marie Livon né le 21 décembre 1802⁴ décédé à 12 mois
- ❖ Jean Baptiste Toussaint Livon né le 31 octobre 1804⁵ décédé à 8 ans
- ❖ Sophie Théophile Livon née le 13 mai 1808⁶ et décédée à 36 ans.
Elle fut mariée à Daniel Jérôme Chabrand le 25 novembre 1828⁷ à Gignac qui sera maire de cette commune en 1848.

Au 19^{ème} siècle, les naissances étaient en moyenne tous les 2 ans. Cet intervalle se vérifie pour les deux premiers enfants, mais à partir du troisième on observe une période de 4 ans avant la naissance de Sophie Théophile puis 6 ans jusqu'à la naissance de Virginie Lucie. Nos recherches

² AD13, Gignac, 1814, 202 E 434-6/13

³ AD13, Gignac, 1801, 202 E 434-2/14

⁴ AD13, Gignac, 1802, 202 E 434-8/14

⁵ AD13, Gignac, 1804, 202 E 434-2/8

⁶ AD13, Gignac, 1808, 202 E 434-4/11

⁷ AD13, Gignac, 1828, 202 E 435-20/23

réalisées dans les tables décennales qui débutent en 1802 pour la commune de Gignac, et dans les tables annuelles ne nous ont pas permis de trouver d'enfants mort-né.

Ces naissances ayant eu lieu durant la période des guerres napoléoniennes, nous pouvons émettre l'hypothèse que cela ai eu un impact sur la construction de la famille Livon.

Selon l'INED, l'espérance de vie en France en 1850 était de 43 ans. En effet, il naissait beaucoup d'enfants dans une famille mais il en mourrait beaucoup. Michelet n'écrivait-il pas en 1859 « *Le berceau est pour la plupart des enfants un petit moment de lumière entre la nuit et la nuit.* ». La famille de Virginie n'échappe malheureusement pas au sceau du tragique, car sur les 5 enfants seules Sophie Théophile et Virginie Lucie ont atteint l'âge adulte. Virginie en décédant à 56 ans le 20 octobre 1870⁸ à Gignac, sera celle qui vivra le plus longtemps.

Méthodologie de recherche dans l'état civil et les registres paroissiaux

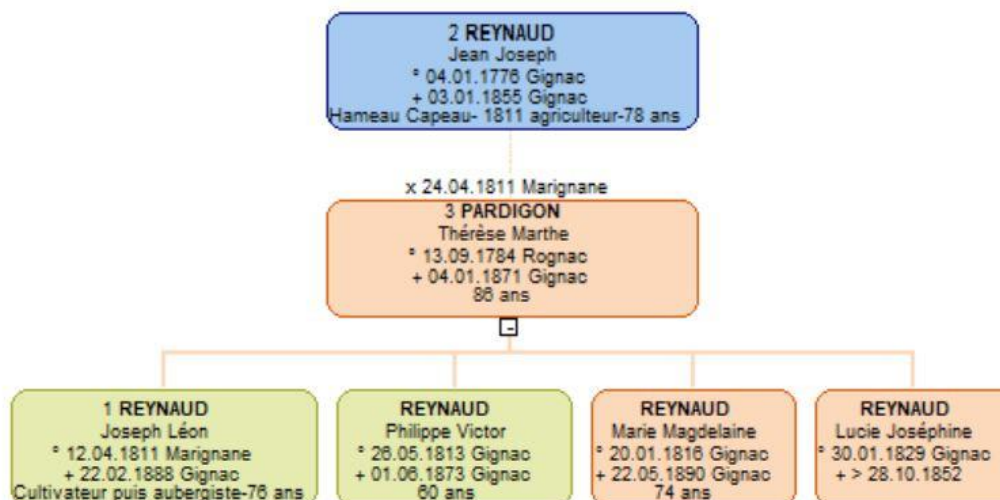
Mes recherche dans l'état civil m'ont permis de retrouver pratiquement tous les actes. Afin d'alléger la lecture, nous ne signalerons que les actes pour lesquels nous avons rencontré des difficultés (lacunes...).

Un dépouillement systématique de tous les prénoms issus d'un même patronyme avec les variantes orthographiques puis une sélection en fonction des parents a été réalisée.

Les recherche ont été effectuées à partir de l'âge de la mère de 13 à 50 ans. Nous avons également effectué des recherches 5 ans avant le mariage pour identifier des enfants nés antérieurement au nom de la mère.

⁸ AD13, Gignac, 1870, 202 E 744-5/6

b) Joseph Léon Reynaud et sa fratrie



Joseph Léon est né le 12 avril 1811⁹ à Marignane dans la maison de famille maternelle **annexe 2**. Il est le fils de Jean Joseph Reynaud né à Gignac et de Thérèse Marthe Pardigon native de Rognac, petit village voisin de Gignac et Marignane. C'est un enfant naturel né 12 jours avant le mariage de ses parents. Déclaré et reconnu par son père à la naissance, il est ensuite légitimité par le mariage qui a lieu le 24 avril 1811¹⁰ à Marignane.

Joseph Léon est l'aîné d'une fratrie de 4 enfants tous nés au hameau de Capeau à Gignac, où la famille s'est installée après le mariage.

Son frère Philippe Victor naîtra le 26 mai 1813¹¹, sa sœur Marie Magdelaine viendra au monde le 20 janvier 1816¹². Quant à sa sœur Lucie Joséphine, elle vit le jour le 30 janvier 1829¹³, soit 13 ans après Marie Magdeleine. Malgré nos recherches, aucun autre enfant n'a été trouvé durant ces 13 années.

Le 18 février 1841¹⁴, son frère Philippe Victor épousera Virginie Françoise Gouriran également native de Gignac, sa sœur Marie Magdelaine se mariera avec Vincent Ricaud futur maire de Gignac et sa sœur Lucie Joséphine s'unira le 25 octobre 1852¹⁵ à François Barthélémy Cadenel originaire de la commune de Marignane.

⁹ AD13, Marignane, 1811, 202 E 477-9/15

¹⁰ AD13, Marignane, 1811, 202 E 473-16/19

¹¹ AD13, Gignac, 1813, 202 E 434-4/10

¹² AD13, Gignac, 1816, 202 E 434-3/15

¹³ AD13, Gignac, 1829, 202 E 435-2/17

¹⁴ AD13, Gignac, 1841, 202 E 436-4/15

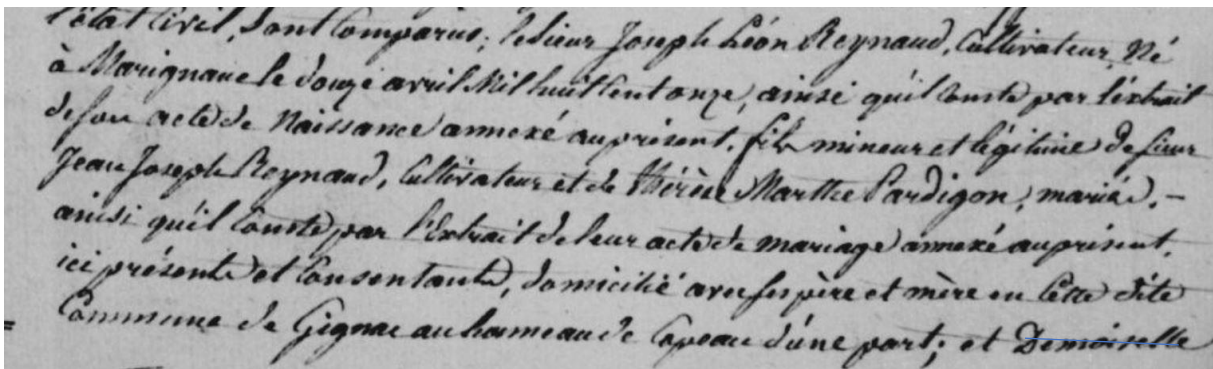
¹⁵ AD13, Gignac, 1843-1852, 202 E TD 9-2/5

Josph Léon décède le 22 février 1888¹⁶ à Gignac à l'âge de 76 ans. Son frère Philippe Victor décède à l'âge de 60 ans, Marie Magdelaine à 74 ans. Nous n'avons pas trouvé la date de décès de Lucie Joséphine

c) La vie du couple

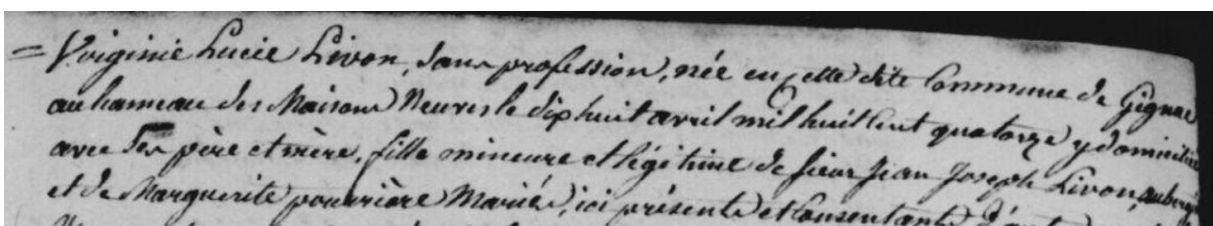
Après deux publications réalisées le 9 et le 16 novembre 1834 où aucune opposition au mariage n'est signifiée, Virginie Lucie épouse Joseph Léon Reynaud le 25 novembre 1834¹⁷ à Gignac.

Agé de 23 ans, Joseph Léon vit chez ses parents au hameau de Capeau à Gignac et comme son père il est cultivateur. Virginie habite également chez ses parents au hameau des maisons neuves à Gignac. Encore jeune lorsqu'elle se marie, elle n'a que 20 ans, elle est déclarée sans profession.



Extrait de l'acte de mariage annexe 3

L'état Civil Sont Comparus ; le sieur Joseph Léon Reynaud, cultivateur, né à Marignane le douze avril mil huit cent onze ainsi qu'il const[at]e par l'extrait de son acte de naissance annexé au présent, fils mineur et légitime de sieur Jean Joseph Reynaud, Cultivateur et de Thérèse Marthe Pardigon mariés ainsi qu'il Const[at]e par l'extrait de leur acte de mariage anexé au présent ici présents et consentants, domicilié avec ses père et mère en cette dite Commune de Gignac au hameau de Capeau d'une part ; et demoiselle



¹⁶ AD13, Gignac, 1888, 202 E 892-2/7


¹⁷ AD13, Gignac, 1834, 202 E 436-20/21

Second extrait

Virginie Lucie Livon, sans profession, née en cette dite Commune de Gignac au hameau des Maisons Neuves le dix huit avril mil huit cent quatorze y domiciliée avec ses père et mère, fille mineure et légitime de sieur Jean Joseph Livon, aubergiste et de Marguerite pourrière Mariés ici présents et consentants.

Comme nous le remarquons, l'accord des parents est indispensable pour leur union, car la majorité à l'époque était de 25 ans pour les hommes et 21 ans pour les femmes. Aux yeux de la loi ils étaient donc considérés comme mineurs.

Les témoins de l'union sont tous des amis de la famille. Jean Chaud instituteur primaire âgé de 37 ans, Joseph Benoni Gouiran Maréchal ferrand 27 ans et Marius Courdurier boulanger 25 ans sont tous trois résidents à Gignac. En revanche, Adolphe Chabrier 29 ans, médecin est domicilié à Marignane lieu de naissance du marié. Ils ont tous les 4 signé au côté de Joseph Léon (qui inverse ses prénoms de naissance dans sa signature ci-dessous).



Nous constatons dans cet acte que les parents des mariés et Virginie Lucie ne savent pas signer.

L'acte de mariage ne spécifie pas l'existence d'un contrat de mariage. Cela ne signifie pas qu'il n'en n'existe pas, car avant 1850 la mention n'était pas forcément spécifiée. Pour le retrouver il est nécessaire de connaître le notaire de la famille. N'ayant pas de nom nous avons recherché une piste pour retrouver un notaire dans les fonds de l'enregistrement.

Comme nous l'avons signalé plus haut, Joseph Léon était cultivateur au moment de son mariage. Le recensement de 1841 montre que sa situation professionnel évoluera par la suite. En effet, Joseph Léon y est déclaré aubergiste car il a repris l'auberge que tenait le père de Virginie à Gignac. On note qu'à cette époque, ils sont parents de deux enfants et habitent au hameau des Maisons neuves où ils hébergent le père de Virginie, veuf depuis l'année précédente ainsi que Marie Sacoman servante au service du couple.

Le recensement de 1851 montre l'évolution de la famille avec la naissance de deux autres enfants. Il met aussi en exergue l'existence d'une exploitation agricole nécessitant la présence de deux salariés ; un domestique attaché à l'exploitation ainsi qu'un journalier cultivateur. Quant à Léon Joseph il est recensé propriétaire aubergiste et Virginie exerce la fonction de cuisinière.

Aucune information sur la religion, les maladies ou les infirmités ne sont portées, ce qui est la spécificité de ce recensement.

124	Reynaud	Joseph Léon	prop ^{re} aubergiste	/					40 ans
125	Livon	Virginie Lucie	sa femme, Cuisinière				/		37 ans
126	Reynaud	Rose	leur fille, vivant du travail de ses parents				/		16 ans
127	Reynaud	Marie	leur autre fille id				/		14 ans
128	Reynaud	Victorin	leur fils - id	/					9 ans
129	Reynaud	Natalie Amélie	leur fille cadette id				/		1 an
130	Gouiran	hilaire	Domestique attaché à l'exploitation	/					28 ans
131	Livon	Paulin François Xavier	Journalier Cultivateur	/					21 ans

Recensement de Gignac 1851 (6 M 88 p6/55)

transcription

124	Reynaud	Joseph Léon	prop ^{re} aubergiste	/					40 ans
125	Livon	Virginie Lucie	sa femme cuisinière				/		37 ans
126	Reynaud	Rose	leur fille, vivant du travail de ses parents				/		16 ans
127	Reynaud	Marie	leur autre fille id				/		14 ans
128	Reynaud	Victorin	leur fils id	/					9 ans
129	Reynaud	Natalie Amélie	leur fille cadette id				/		1 an
130	Gouiran	hilaire	Domestique attaché à l'exploitation	/					28 ans
131	Livon	Paulin François Xavier	Journalier Cultivateur	/					21 ans

Les recherches dans les fonds de l'enregistrement et les hypothèques vont venir confirmer l'existence d'un patrimoine. Pour nous éclairer nous

avons effectuer ces recherches dans les hypothèques afin d'accéder à des actes notariés d'achats et de ventes.

❖ La recherche dans les fonds de l'enregistrement

L'enregistrement est une formalité déclarative pour percevoir un droit perçu par l'état sur des actes notariés.

Pour la commune de Gignac le fonds de l'enregistrement est celui du bureau de Martigues. Ce fonds a connu d'importantes pertes pour le 19^{ème} siècle il n'y a pas d'actes sous seing privés, ni d'actes civils publics consultables. Les déclaration de sucession ne sont consultables qu' à partir de 1898.

Les tables de successions et d'absences

Elles commencent en 1866. Ces tables sont très intéressantes pour accompagner les recherches de l'état civil concernant les décès. En effet, elles portent sur plusieurs communes se rattachant à un même bureau et portent sur une période de plusieurs années souvent sur une décennie. Nous les avons beaucoup utilisées au cours de nos recherches postérieures à 1866 et nous en donnerons un exemple ultérieurement.

Les déclarations de successions de Joseph Léon et Virginie Lucie ne sont pas disponibles car décédés respectivement le 22 février 1888¹⁸ et le 20 octobre 1870¹⁹ à Gignac.

❖ La recherche dans les hypothèques

«L'hypothèque est un droit qui grève un immeuble bâti ou non bâti afin de garantir le paiement d'une créance. Elle donne au créancier l'assurance, au cas où la dette contractée ne serait pas acquittée à la date prévue, de pouvoir être payé en priorité. Ce sont les lois du 1er novembre 1798 et 13 mars 1799 qui instaurent la publicité foncière et organisent la conservation à raison d'un bureau au chef-lieu de chaque arrondissement. » (définition issue du cours de M. Cosson)

Les hypothèques donnent des informations nombreuses sur les lieux de résidence des parties ainsi que le nom du notaire.

Le répertoire des formalités hypothécaires

La case 593 de Joseph Léon Reynaud (4 Q 1 6021)

¹⁸ AD13, Gignac, 1888, 202 E 892-2/7

¹⁹ AD13, Gignac, 1870, 202 E 435-5/6

CASE N° 593 - Reynaud, Joseph, à Gignac

REGISTRES DE FORMALITES N°		DATES des TRANSCRIPTIONS	ACQUISITION, vente ou saisie.	EVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	DÉNONCIATION de la saisie; NOTIFICATION aux créanciers.	RADIATION de LA SAISIE.	REGISTRES DE FORMALITES N°	DATES des TRANSCRIPTIONS.	ACQUISITION, vente ou saisie.	EVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	DÉNONCIATION de la saisie; NOTIFICATION aux créanciers.	RADIATION de LA SAISIE.	REGISTRES DE FORMALITES N°	DATES des INSCRIPTIONS.	MONTANT de LA CRÉANCE inscrite.	RADIATIONS, PEREMPTIONS, RENOUVELLEMENTS.	
du volume.	de l'article.						du volume.	de l'article.					du volume.	de l'article.			
435	42	16 avril 1842	acquis	3000			237	217	16 avril 1842	3000			237	217	16 avril 1842	3000	20 avril 1843
499	49	15 8 ^{bre} 1846	acquis	668.85			272	215	15 8 ^{bre} 1846	668.85			272	215	15 8 ^{bre} 1846	668.85	
609	38	19 8 ^{bre} 1854	acquis	600			343	73	19 Oct 1854	600			343	73	19 Oct 1854	600	
654	49	21 fév 1857	acquis	600			441	221	11 8 ^{bre} 1864	2000			441	221	11 8 ^{bre} 1864	2000	
923	6	31 8 ^{bre} 1871	Jugem ^t	D'exprop ^r													
987	72	16 mai 1874	acquis	400													
1216	29	4 Juillet 1884	Vente	500													

Transcription

REGISTRES DE FORMALITES N°		DATES DES TRANSCRIPTIONS	ACQUISITION VENTE OU SAISIE	EVALUATION ou PRIX porté dans l'acte	REGISTRES DE FORMALITES N°	DATES des INSCRIPTIONS	MONTANT de LA CRÉANCE inscrite	RADIATIONS, PEREMPTIONS, RENOUVELLEMENTS
de volume	de l'article				du volume	de l'article		
435	42	16 avril 1842	acquis	3000	237	217	16 avril 1842	3000
499	49	15 8 ^{bre} 1846	acquis	668.85	272	215	15 8 ^{bre} 1846	668.85
609	38	19 8 ^{bre} 1854	acquis	600	343	73	19 Oct 1854	600
654	49	21 fév 1857	acquis	600	441	221	11 8 ^{bre} 1864	2000
923	6	31 8 ^{bre} 1871	Jugem ^t	D'exprop ^r				
987	72	16 Mai 1874	acquis	400				
1216	29	4 Juillet 1884	Vente	500				

Ce répertoire nous apporte de plus amples informations. Il est fait état de 5 acquisitions et une vente. On y trouve aussi un jugement d'expropriation en 1871 que nous n'avons pas pu retrouver.

Dans le tableau de gauche sont notées les transcriptions et dans le tableau de droite les inscriptions hypothécaires.

On peut observer qu'il y a 4 inscriptions en parallèle.

Dans la seconde ligne du tableau on peut voir une acquisition pour 668,85 Fr. C'est une vente de Thérèse Gabrielle Lescadie Jauffret d'une parcelle de vignes plantées au profit de Joseph Léon Reynaud le 28 août 1846. Elle est domiciliée à Martigues et Joseph Léon à Gignac.

Cette parcelle se situe sur la commune de Marignane et mesure 50 ares et 40 centiares. Elle sera payable pour 300 Fr. dans 6 mois et 368,85 Fr. immédiatement.

Cette transcription est établie par Louis Jean Baptiste Bernard Niel notaire à Marignane. **Annexe 4.**

CASE N° 316. Livon Virginie Lucie Ep^{se} Reynaud

REGISTRES DE FORMALITÉS. N°		DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.	NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.	ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	RADIATION de LA SAISIE.	REGISTRES DE FORMALITÉS. N°		DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.	NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.	ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	RADIATION de LA SAISIE.
du volume.	de l'article.					du volume.	de l'article.				
806	87	22 juin 1869	Vente	3000.							

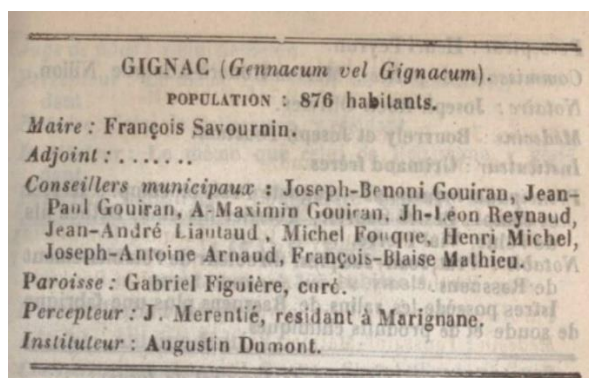
La case 316 de Virginie Lucie se résume en une ligne (4Q 1 6078 n°275)

Transcription

REGISTRES DE FORMALITES N°		DATES DES TRANSCRIPTIONS	NATURE DE L ACTE TRANSCRIT ou de la mention	EVALUATION ou PRIX porté dans l'acte	RADIATION de LA SAISIE
de volume	de l'article				
806	87	22 juin 1869	Vente	3000	

Le mauvais état de conservation du registre pour accéder à la transcription de l'acte de vente ne m'a pas permis de consulter la cote. A la demande de l'archiviste, j'ai effectué une demande de recherche par le service des archives mais elle n'a pas abouti positivement.

L'ensemble des documents retrouvé dans les registres hypothécaires, confirme que Joseph Léon possède des biens et fait partie des personnes aisées de la commune. Il est investi dans la vie politique locale de Gignac et siège en 1852 au conseil municipal.

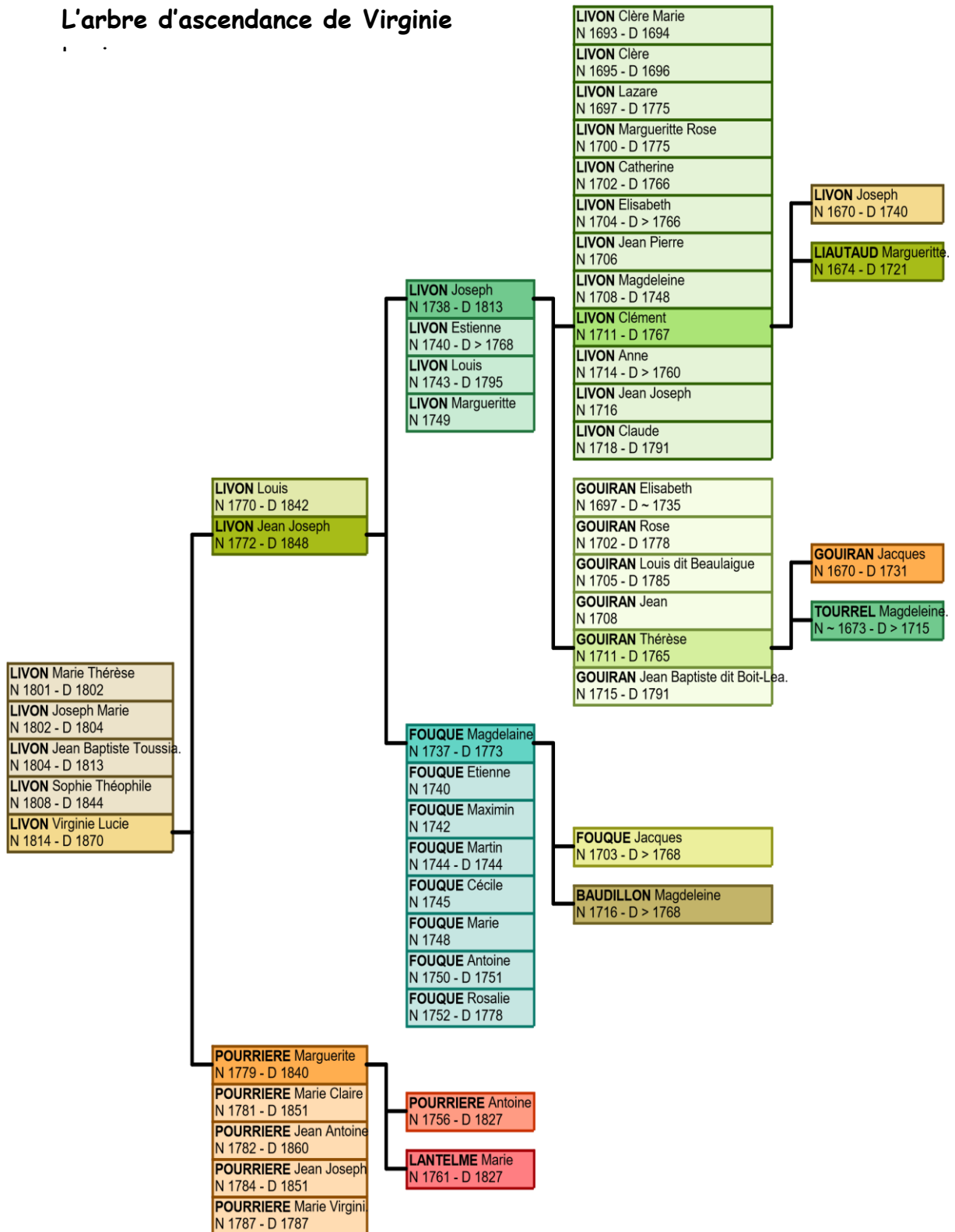


L'indicateur Marseillais 1852
sur Gallica p777

En 1848 le suffrage universel est proclamé pour les hommes de plus de 21 ans uniquement, sans condition de ressource. Les conseillers municipaux doivent avoir plus de 25 ans. Ils élisent le maire et leurs adjoints.

3 - Les ascendants de Virginie Lucie Livon et leur fratrie

L'arbre d'ascendance de Virginie



a) Les parents : Jean Joseph Livon et Marguerite Pourrière

Jean Joseph Livon né le 18 février 1772²⁰ est le fils de Joseph Livon cultivateur à Gignac et Magdeleine Fouque.

Il est le cadet d'une fratrie de deux enfants. Son frère Louis Livon né le 04 janvier 1770²¹ à Châteauneuf Les Martigues, épouse le 23 avril 1796²² Marie Magdeleine Mathieu originaire de Gignac. Il décèdera à Marignane à l'âge de 72 ans le 07 novembre 1842²³.

Marguerite Pourrière née le 19 décembre 1779²⁴ à Gignac. Enfant naturel née 1 mois avant le mariage de ses parents, elle est déclarée par sa mère Marie Lantelme à la naissance, puis reconnue et légitimée par Antoine Pourrière lors du mariage qui a lieu le 17 janvier 1780²⁵ à Gignac. Elle est l'aînée d'une fratrie de 5 enfants, dont 4 vivront jusqu'à 70 ans et plus. Seule sa dernière sœur Marie Virginie mourra l'année de sa naissance.

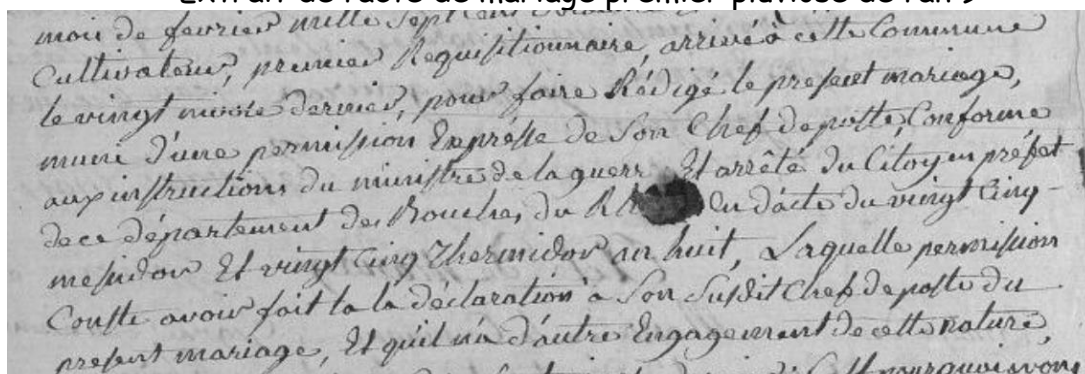
➤ La vie du couple

Le citoyen Jean Joseph Livon et la citoyenne Marguerite Pourrière se sont mariés le premier pluviôse de l'an 9 à Gignac²⁶ (le 21 janvier 1801 en conversion en calendrier grégorien).

Agé de 29 ans, il est domicilié au hameau de maisons neuves à Gignac où il est comme son père cultivateur.

Marguerite fille d'un cultivateur de Gignac, est issue du hameau des granettes.

Extrait de l'acte de mariage premier pluviôse de l'an 9



²⁰ AD13, Gignac, 1772, 202 E 164-4/17

²¹ AD13, Châteauneuf Les Martigues, 1770, 202 E 149-3/5

²² AD13, Gignac, 1795, E 202 164-6/7

²³ AD13, Marignane, 1842, E 202 481-14/23

²⁴ AD13, Gignac, 1779, E 202 164-13/13

²⁵ AD13, Gignac, 1780, E 202 164-2/11

²⁶ AD13, Gignac, 1801, E 202 164-2/10

Transcription de l'extrait

Cultivateur, premier réquisitionnaire arrivé à cette commune
Le vingt nivose dernier, pour faire rédiger le présent mariage
muni d'une permission expresse de son chef de poste, conforme
aux instructions du ministre de la guerre. Et arrêté du citoyen préfet
de ce département des Bouches du Rhône en d'acte du vingt cinq
messidor et vingt cinq thermidor an huit, Laquelle permission
cons[ta]te avoir fait la la déclaration à son susdit chef de poste du
présent mariage, et qu'il n'a d'autre Engagement de cette nature

Dans l'acte de mariage Jean Joseph est muni d'une permission expresse de son chef de poste pour se présenter à son mariage. Deux arrêtés du préfet sont mentionnés en date du 25 messidor et du 25 thermidor de l'an 8.

Il faut se souvenir qu'à partir du coup d'État du 18 Brumaire (9 novembre 1799) jusqu'à la proclamation du Premier Empire le 18 mai 1804, le Consulat est le régime en France. La Constitution de l'an VIII va établir un régime autoritaire dirigé par trois consuls mais en réalité un seul ; le Premier consul Napoléon Bonaparte, qui deviendra consul à vie en 1802. Des années 1799 à 1815 il fera face à de multiples coalitions et comme Jean Joseph de nombreux français en âge de porter les armes seront appelés sous les drapeaux.

Dans la perspective de trouver les deux arrêtés préfectoraux, j'ai consulté les fonds du conseil de préfecture des Bouches du Rhône qui sont réputés pour leur richesse.

Créés par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), les conseils de préfecture sont chargés du contentieux administratif et constituent un relais du Conseil d'État à l'échelon local.

Le fond couvre la période de l'an VIII-1956. C'est le début des archives modernes puis contemporaines à partir de 1940.

Le registre (cote 5K 111) correspondant à la période visée, n'ayant pas été porteur d'élément probant, je me suis tournée vers les archives communales (dépôt de chaque commune aux archives départementales).

Celles de Gignac portent sur la période 1594-1887 mais elles ne m'ont pas fourni d'élément en lien avec ces deux arrêtés. J'aurais aimé faire au niveau des archives militaires des recherches sur la permission signée par son chef de poste mais le temps m'a manqué.

De leur union naitra 5 enfants, dont 3 qui décèderont en bas âge. C'est en 1813 sur l'acte de décès de son fils Jean Baptiste Toussaint qu'il est mentionné pour la première fois comme Aubergiste. Jean Etienne Jean lui-même aubergiste est leur témoin de mariage est également témoin lors de l'enregistrement du décès de son fils.

Il serait intéressant comme prolongement de développer des recherches plus approfondie sur cette personne qui semble être un proche de la famille vu ces présences comme témoins.

✓ Le procès du Carlo Alberto

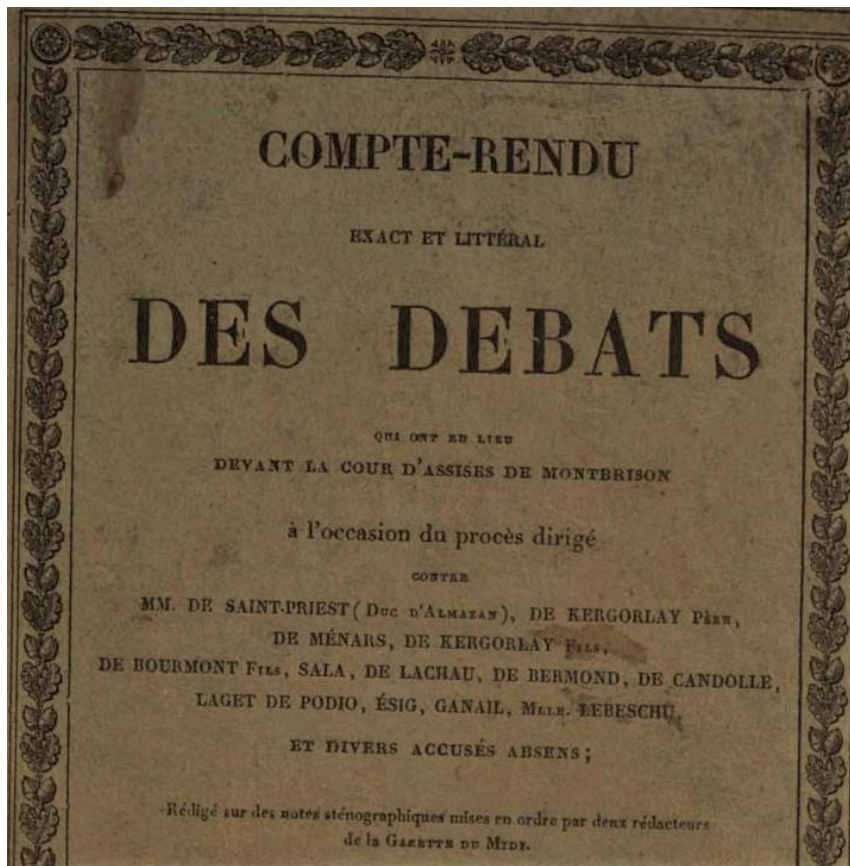
Le 29 avril 1832 Jean Baptiste Imbert, Jean Joseph Livon et Marguerite Pourrière seront les témoins d'un évènement marquant dans l'histoire.

En août 1830 Charles X a abdicé et Louis Philippe 1^{er} est au pouvoir depuis lors. Pour les légitimistes l'héritier du trône est le petit-fils de Charles X, Henri d'Artois, duc de Bordeaux plus connu sous son titre de courtoisie le comte de Chambord, né en 1820 à Versailles. Sa mère la duchesse de Berry considère que la régence du futur Henri V lui revient de droit. Elle cherche à soulever les provinces françaises pour renverser le régime en place. Marie-Caroline de Bourbon-Siciles fomenta un coup d'état avec le soutien des légitimistes. Elle partira d'Italie avec une douzaine de royalistes français, sur un petit bateau à vapeur le *Carlo Alberto* et débarque à Marseille dans la nuit du 29 au 30 avril 1832.

Le bateau fut contraint par une avarie de mouiller près de Marseille et vit ses passagers capturés par la gendarmerie. Parmi eux, le général de Saint-Priest et d'autres personnalités légitimistes comme Louis et Florian de Kergorlay, amis d'Alexis de Tocqueville. Leur procès se déroula à Montbrison du 25 février au 9 mars 1833 et la *Gazette des Tribunaux* rendit compte des audiences.

Cependant, La duchesse ne sera pas arrêtée. Elle continuera son voyage vers le nord et soulèvera plusieurs régions dont la Vendée, l'Anjou et le Maine avant d'être arrêtée le 7 novembre 1832. Il est à noter qu'en tant que

membre de la famille royale elle ne peut pas être jugée par la justice ordinaire. Elle sera exilée en Sicile.



On procède à l'audition des témoins de Carry et Châteauneuf : ces témoins, ne parlant que provençal, déposent par l'intermédiaire de l'interprète.

Livon (Jean-Joseph), aubergiste à Gignac (Bouches-du-Rhône) :

J'allais à mon travail le 30 avril, quand une voiture, couverte par devant et découverte par derrière, arriva chez moi. On me demanda du foin pour le cheval. Il y avait trois personnes dans la voiture, pendant que j'allais chercher du foin, deux partirent, et le troisième après avoir fait soigner le cheval, en disant qu'il enverrait chercher la voiture par le

garde de M. de Caumont. Maurel, garde de M. de Caumont, vint en effet chercher la voiture, et je ne sais ce qu'elle est devenue.

M. l'avocat-général : Les personnes qui étaient dans la voiture étaient-elles jeunes ?

R. Il vient tant de monde chez moi, que je n'y ai pas fait attention.

M. l'avocat-général : Ainsi vous ne reconnaissez parmi les accusés aucune de ces personnes ?

R. Non.

Pouvrier (Marguerite), femme Livon :

Le 30 avril j'ai vu arriver un cabriolet avec trois messieurs. Mon mari sortait pour aller à son travail. Ils ont fait donner du foin au cheval et sont partis en disant qu'un de leurs gardes viendrait chercher la voiture.

M. le président : Qui est venu chercher le cabriolet ?

R. Maurel, garde de M. de Caumont.

D. A quelle heure ?

R. De trois à quatre heures.

D. Avez-vous vu ces messieurs ?

R. Je les ai vus, mais ils ne sont pas entrés dans la maison.

D. Pourriez-vous les reconnaître ?

R. Non.

D. Que vous a-t-on donné en venant chercher la voiture ?

R. On m'a donné deux francs et j'ai rendu huit sous.

Jean-Baptiste Imbert, maréchal-ferrant à Gignac :

Le 30 avril je n'étais pas chez moi. Le lendemain, en entrant dans l'auberge de Livon, j'entendis sa femme dire : Le drapeau blanc est à Marseille, et sous peu il y en aura d'autres. Je lui dis : Madame, de qui savez-vous cela ? Elle m'a dit : Maurel, garde de M. de Caumont, est venu ici conduire une voiture. Et alors moi j'ai pensé que c'était Maurel qui le lui avait dit.

M. le président : La femme Livon vous a-t-elle dit comment était cette voiture ?

Le témoin : Non, M. le président. Je suis père de famille, je demande la permission de me retirer.

M. le président : M. le procureur-général, MM. les jurés, MM. les défenseurs, n'y voyez-vous aucun obstacle ?

R. Non, non.

M. le président : Le témoin peut retourner dans ses foyers.

Source : Google Books Le procès du Carlo alberto

Dans cette audition, nous apprenons que le couple est accompagné par un interprète pour déposer devant la cour, car ils ne parlent que le provençal. Nous trouvons également ici la preuve que Marguerite est bien aubergiste comme son époux.

Jean Joseph et Marguerite occuperont cet emploi jusqu'en 1840, date de la mise aux enchères de l'auberge.

✓ La vente aux enchères de l'auberge

Extrait de la vente aux enchères publiques de l'auberge

Etude de Me. CHAUDON, Notaire, à Marseille, place de l'Hôtel-de-Ville, n. 15.
VENTE
AUX
Enchères publiques,
ET VOLONTAIRES,
En la Chambre des Notaires, rue Beauvau, n. 2, à Marseille, et par le ministère de Me. Chaudon, l'un d'eux.

Et de la maison dite *Auberge*, sept mille francs. 7000
Pour prendre communication du cahier des charges, de la vente des immeubles, et des lots désignés sommairement en la présente affiche, et encore du plan desdits lots annexé à ce cahier des charges, et avoir tous les renseignements y relatifs, on doit s'adresser audit Me. Chaudon, notaire à Marseille, dépositaire du cahier des charges, du plan et des titres de propriété.

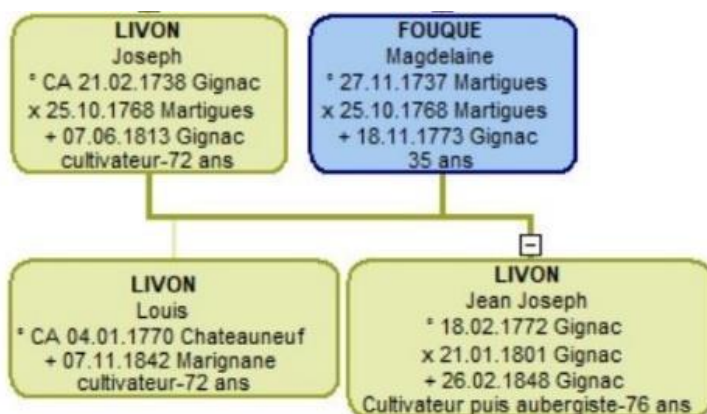
5° D'une autre Maison et dépendances, dite l'*Auberge*, située dans le même village de Gignac, composée d'une grande remise avec porte cochère au nord, et porte ordinaire au midi, puits et crèches dans l'intérieur, avec treillard au midi et une parcelle de terrain contigüe à cette façade et à celle du couchant; sur cette façade est un seul étage percé de deux fenêtres; la façade au nord a deux étages avec trois fenêtres à chaque étage.
Le tout confronte: du levant, terrain de Joseph Livon, aubergiste; du midi, terre Mont Vallon; du couchant, terrain de Joseph Raynaud, et du nord, le grand chemin de Marseille à Martignes.
Il y aura deux adjudications:
La première ne sera que préparatoire et aura lieu le deux juin 1840, jour de mardi, à dix heures du matin,
Et la seconde sera définitive, et aura lieu le neuf du même mois, jour de mardi, aussi à dix heures du matin.
Chacun des immeubles et des 12 lots ci-dessus indiqués sera adjugé au plus offrant au dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et sur la mise prix, savoir:

Source Gallica le sémaphore, journal d'annonces légales du 21 mai 1840

De cet article, je suis allée consulter les archives de maître Chaudon notaire à Marseille avec la date pour y rechercher le cahier des charges. La recherche fut fructueuse en retrouvant le procès verbal du 27 avril 1840 **extrait en annexe 5**.

Le sieur Jean Baptiste Imbert Maréchal Ferrand est propriétaire de ces lots et les met à la vente. L'auberge et ses dépendances lui appartiennent. Jean Joseph Livon bien qu'aubergiste n'est pas propriétaire de l'auberge. Il est propriétaire de la maison voisine la parcelle 477. Lors de l'adjudication il est précisé qu'il n'y a pas d'offre concernant ce lot.

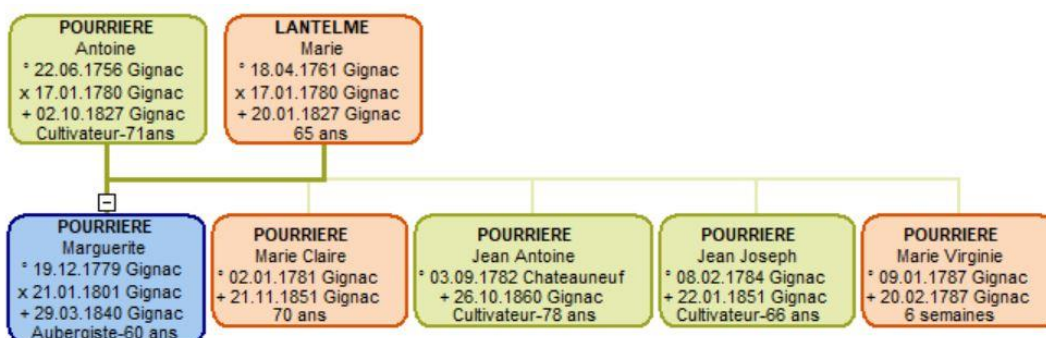
➤ **La fratrie des parents**



Jean Joseph Livon décède le 26 février 1848²⁷ à Gignac. Il a un frère Louis né le 04 janvier 1770²⁸ à Chateaneuf et décèdera à l'âge de 72 ans. Leur mère Magdelaine Fouque décèdera l'année suivante prématurément à 35 ans. Joseph le père va se remarier en 1774 avec Thérèse Olive dont il aura plusieurs enfants.

²⁷ AD13, Gignac, 1848, 202 E 646-2/6

²⁸ AD13, Châteaneuf, 1770, 202 E 149-3/5



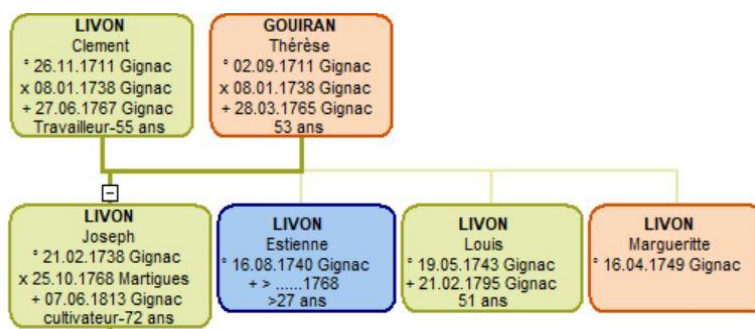
Marguerite Pourrière décède le 29 mars 1840²⁹ à Gignac. Elle est l'aînée d'une fratrie de 5 enfants :

- ❖ Marie Claire née le 02 janvier 1781³⁰ à Gignac et décède à 70 ans.
- ❖ Jean Antoine né le 03 septembre 1782³¹ à Chateauneuf et décède à 78 ans à Gignac.
- ❖ Jean Joseph né le 08 février 1784³² à Gignac décède à 66 ans.
- ❖ Marie Virginie née le 09 janvier 1787³³ à Gignac décède à 6 semaines.

Enfant naturel, elle est reconnue comme héritière et donc légitimée au mariage de ses parents à Gignac.

b) Les grands-parents : Joseph Livon et Magdelaine Fouque

➤ La fratrie de Joseph Livon



Joseph né le 21 février 1738³⁴ au hameau des maisons neuves, décède le 07 juin 1813³⁵ à Gignac. Il est l'aîné de 4 enfants. Il naît juste après le mariage et décède à 72 ans à Gignac.

²⁹ AD13, Gignac, 1840, 202 E 436-1/6

³⁰ AD13, Gignac, 1781, 202 E 164-1/12

³¹ AD13, Châteauneuf, 1782, 202 E 199-13/24

³² AD13, Gignac, 1784, 202 E 164-3/10

³³ AD13, Gignac, 1787, 202 E 164-5/25

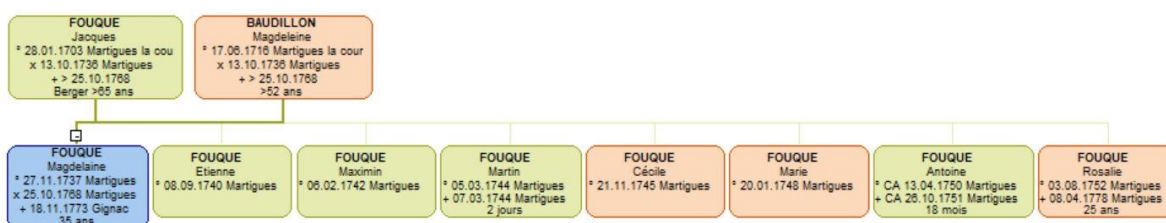
³⁴ AD13, Gignac, 1731-1749, 126 E 663

³⁵ AD13, Gignac, 1813, 202 E 434-5/9

Etienne est né le 16 août 1740³⁶ à Gignac. Louis né le 19 mai 1743³⁷ et décède à 51 ans. Sa benjamine Margueritte née le 16 avril 1749³⁸.

La recherche des registres paroissiaux en ligne est lacunaire de 1708 à 1748. Les registres les plus anciens en ligne commencent en 1670. Face à cette difficulté, je suis allée vérifier aux archives départementales si cette période était aussi lacunaire dans le dépôt des archives communales. A ma grande surprise tous les registres paroissiaux sont en accès libre et même commence à partir de 1656. La période numérisée est incomplète.

➤ La fratrie de Magdelaine Fouque



Magdelaine née le 27 novembre 1737³⁹ à Martigues, décède le 18 novembre 1773⁴⁰ à Gignac. Elle est originaire de la paroisse de Martigues, et est l'aînée d'une famille de 8 enfants tous nés à Martigues.

- ❖ Etienne né le 08 août 1740⁴¹
- ❖ Maximin né le 06 février 1742⁴²
- ❖ Martin né le 05 mars 1744⁴³ décède à 2 jours
- ❖ Cécile née le 21 novembre 1745⁴⁴
- ❖ Marie née le 21 novembre 1748⁴⁵
- ❖ Antoine né le 13 avril 1750⁴⁶ décède à l'âge de 18 mois
- ❖ Rosalie le 03 août 1752⁴⁷ décède à l'âge de 25 ans.

³⁶ AD13, Gignac, 1731-1749, 126 E 663

³⁷ AD13, Gignac, 1731-1749, 126 E 663

³⁸ AD13, Gignac, 1731-1749, 126 E 663

³⁹ AD13, Martigues, 1737, 202 E 231-3/4

⁴⁰ AD13, Gignac, 1773, 202 E 164-12/14

⁴¹ AD13, Martigues, 1740, 202 E 231-4/6

⁴² AD13, Martigues, 1742, 202 E 231-2/7

⁴³ AD13, Martigues, 1744, 202 E 231-1/5

⁴⁴ AD13, Martigues, 1745, 202 E 231-6/7

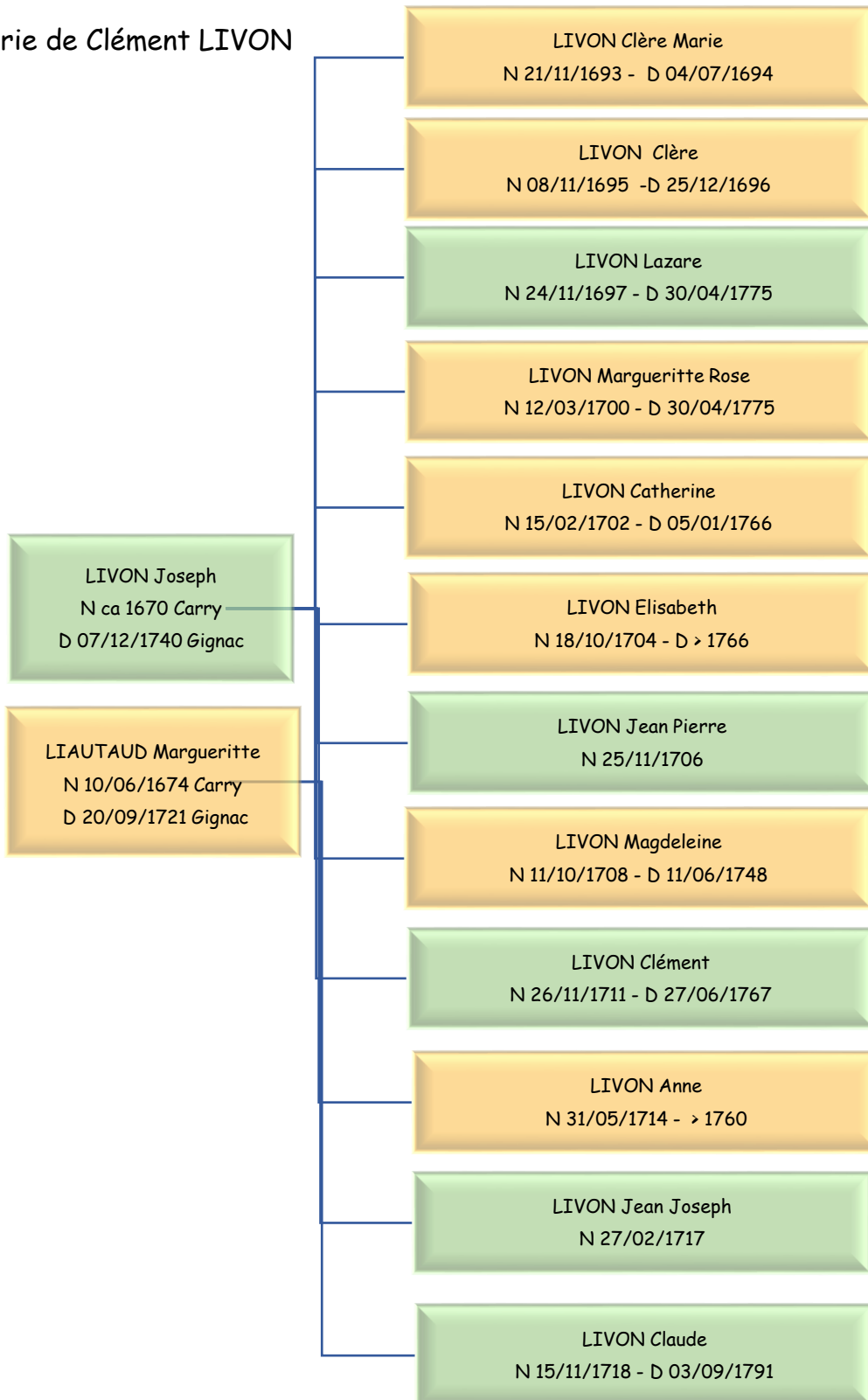
⁴⁵ AD13, Martigues, 1748, 202 E 231-1/8

⁴⁶ AD13, Martigues, 1750, 202 E 231-4/13

⁴⁷ AD13, Martigues, 1752, 202 E 231-5/7

c) Les arrière-grands-parents : Clément Livon et Thérèse Gouriran

➤ La fratrie de Clément LIVON



Les parents de Clément sont issus du village de Carry à 13 km. Il serait intéressant en guise de prolongements de remonter la généalogie pour savoir si c'est leur installation initiale à Gignac.

Joseph le père est ménager à Carry, Le paysan ménager est un propriétaire terrien. Il possède des outils et du matériel pour faire vivre toute sa famille. Il loue aussi la force de travail des journaliers.

L'important pour les familles est de maintenir le patrimoine et de le transmettre au sein d'une communauté choisie. Jacques Guiran est aussi ménager.

Clément né le 26 novembre 1711⁴⁸ décède le 27 juin 1767⁴⁹. Il est issue d'une fratrie de 12 enfants nés à Gignac

- ❖ Clère Marie née le 21 novembre 1693⁵⁰ décède à 7 mois
- ❖ Clère née le 08 novembre 1695⁵¹ décède à 14 mois
- ❖ Lazare né le 24 novembre 1697⁵² décède à 77 ans
- ❖ Margueritte rose née le 12 mars 1700⁵³ décède à 75 ans
- ❖ Catherine née le 15 février 1702⁵⁴ décède à 63 ans
- ❖ Elisabeth née le 18 octobre 1704⁵⁵ décède à plus de 60 ans
- ❖ Jean Pierre née le 25 novembre 1706⁵⁶ (non trouvé)
- ❖ Magdeleine née 10 novembre 1708⁵⁷ décède à 39 ans
- ❖ Anne née le 31 mai 1714⁵⁸ décède à plus de 45 ans
- ❖ Jean Joseph né le 27 février 1716⁵⁹ (non trouvé)
- ❖ Claude né le 15 novembre 1718⁶⁰ décède à 72 ans.

⁴⁸ AD13, Gignac, 1656-1722, 126 E GG1

⁴⁹ AD13, Gignac, 1731-1749, 126 E GG3

⁵⁰ AD13, Gignac, 1693, 202 E 231-6/8

⁵¹ AD13, Gignac, 1695, 202 E 231-4/5

⁵² AD13, Gignac, 1697, 202 E 231-4/4

⁵³ AD13, Gignac, 1700, 202 E 231-1/4

⁵⁴ AD13, Gignac, 1702, 202 E 231-2/3

⁵⁵ AD13, Gignac, 1656-1722, 126 E GG1

⁵⁶ AD13, Gignac, 1706, 202 E 231-5/5

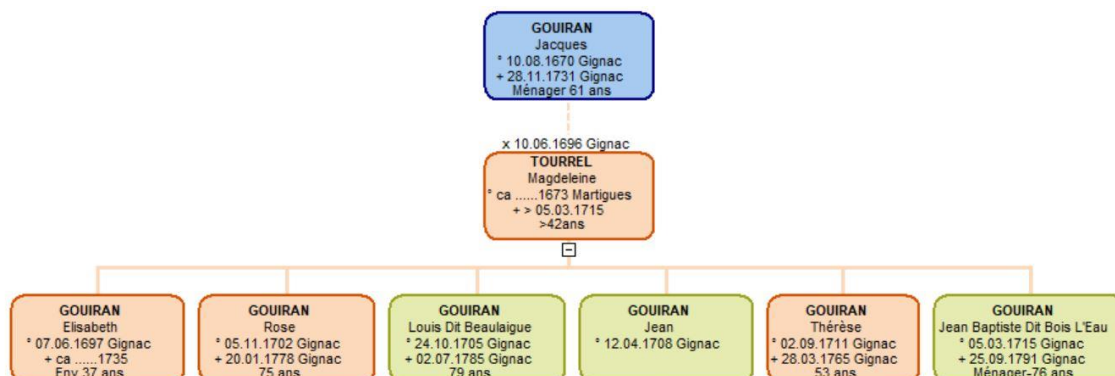
⁵⁷ AD13, Gignac, 1656-1722, 126 E GG1

⁵⁸ AD13, Gignac, 1656-1722, 126 E GG1

⁵⁹ AD13, Gignac, 1656-1722, 126 E GG1

⁶⁰ AD13, Gignac, 1656-1722, 126 E GG1

➤ La fratrie de Thérèse Gouiran



Thérèse Gouiran née le 02 septembre 1711⁶¹ à Gignac, décède à Gignac le 28 mars 1765⁶² à 53 ans. Elle a comme frères et sœurs

- ❖ Elisabeth est née le 07 juin 1697⁶³ décède après 37 ans
- ❖ Rose née le 05 novembre 1702⁶⁴ décède à 75 ans
- ❖ Louis dit Beaulaigue le 24 octobre 1705⁶⁵ décède à 79 ans
- ❖ Jean né le 12 avril 1708⁶⁶ (non trouvé)
- ❖ Jean Baptiste dit bois l'eau le 05 mars 1715⁶⁷ décède à 76 ans.

Le patronyme Gouiran est très répandu en Provence. Pour pouvoir se différencier les surnoms étaient associés dans les actes à leur lieu d'habitation.

Dans cette fratrie 2 enfants ont des surnoms (Jean Baptiste dit Bois l'eau et Jean Louis dit Beaulaigue).

D'autres exemples aussi : j'ai relevé quelques surnoms dénommés dans le cadastre Jean Joseph Gouiran dit Lapin au Rove ou encore Joseph dit Nigaud de Laure.

➤ Quatre mariages de la fratrie Livon

L'existence de la dot principe de base du régime matrimonial

En Provence c'est le droit Romain qui s'applique, droit essentiellement écrit. Il se complète avec les pays de coutume dans les 2/3 nord du royaume ou la coutume qui s'applique est à vocation orale.

⁶¹ AD13, Gignac, 1656-1722, 126 E GG1

⁶² AD13, Gignac, 1765, 202 E 164-6/17

⁶³ AD13, Gignac, 1697, 202 E 163-2/4

⁶⁴ AD13, Gignac, 1702, 202 E 163-3/3

⁶⁵ AD13, Gignac, 1705, 202 E 163-1/2

⁶⁶ AD13, Gignac, 1656-1722, 126 E GG1

⁶⁷ AD13, Gignac, 1656-1722, 126 E GG1

Le régime dotal est le régime matrimonial le plus répandu en Provence. La dot est constituée par le père de la mariée au profit du mari pour faire face aux charges du mariage. Cependant la femme reste toujours propriétaire de ses biens et le mari en a la jouissance.

La fratrie Livon et la fratrie Gouiran

26 février 1726⁶⁸ Lazare Livon x Marie Liautaud

⁶⁹Catherine Livon x Jean Turc

17 janvier 1736⁷⁰ Magdeleine Livon x Jean Louis Gouiran

08 janvier 1738 Clément Livon x Thérèse Gouiran

✓ Un mariage remarquable

Le mariage entre Madeleine Livon et Jean Louis Gouiran a lieu le 17 janvier 1736 à Gignac. Nous sommes dans le cas d'un mariage remarquable car deux membres d'une même fratrie épousent deux membres d'une autre fratrie. En effet Clément et Magdeleine Livon épouse respectivement Thérèse et Jean-louis Gouiran.

Dans l'acte de mariage de 1736 il est notifié le nom du notaire Eugène Sacoman exerçant sa charge à Marignane. Le contrat de mariage est à rechercher au nom du notaire dans la liste des notaires du département puis de retrouver la date de la minute (cote 304 E 72).

Le contrat de mariage entre Magdeleine Livon et Jean Louis Gouiran le 17 janvier 1736 à Gignac un extrait est en **annexe 6**.

Dans le contrat de mariage Joseph Livon constitue une dot pour sa fille qui sera donnée à son mari. Le montant total est de 225 livres dont 200 livres pour les droits paternels et 25 livres au titre des droits maternels. Joseph Livon a versé 80 livres en argent comptant à son futur gendre.

Jacques Gouiran va donner au couple un appartement dans une maison lui appartenant à la famille. Pour ce faire il demande l'accord préalable de son fils aîné.

⁶⁸ AD13, Gignac, 1719-1731, 126 E GG2

⁶⁹ AD13, Gignac, 1719-1731, 126 E GG2

⁷⁰ AD13, Gignac, 1731-1749, 126 E GG3

✓ Un mariage double

Les 2 mariages de 1726 à Gignac ont lieu le même jour. Cela était pratiqué couramment à cette époque. Ce mariage double unit 3 familles.

Le contrôle des actes

Le contrôle des actes s'est établi de 1693 à 1790. Il s'est mis en place à la suite des difficultés financières du pouvoir Royal. Le contrôle est souvent effectué par un bureau local regroupant plusieurs territoires. C'est une formalité qui donne une valeur juridique ainsi que le droit de percevoir une taxe.

La date du contrôle est en marge du contrat de mariage le reçu est en **annexe 7**

Voici un résumé du contrôle en date du 7 mars 1726

Pour Marie Liataud sa dot est de 400 livres sans donation de survie.

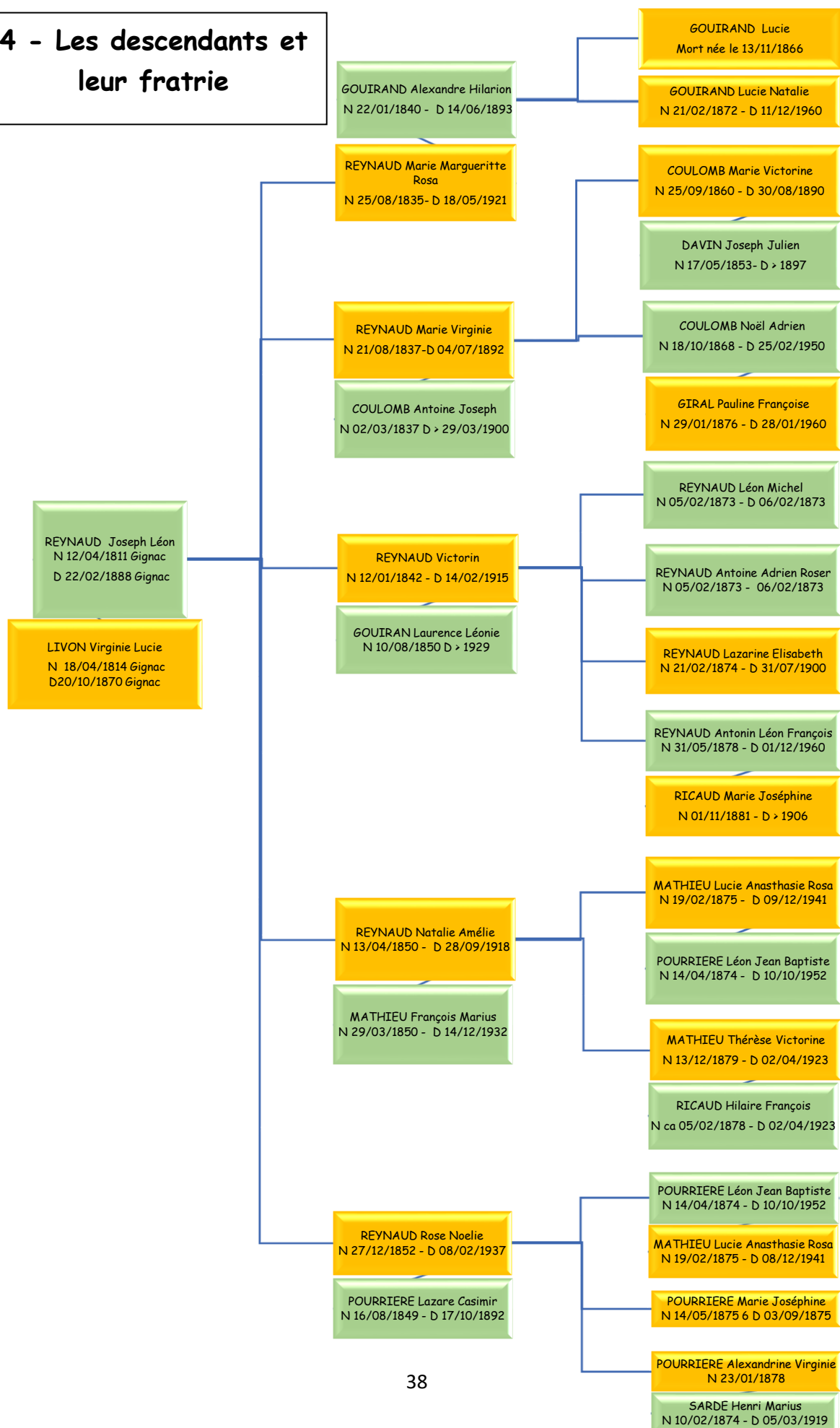
L'acte sera facturé 6 livres.

Pour Catherine Livon sa dot est de 225 livres sans donation de survie

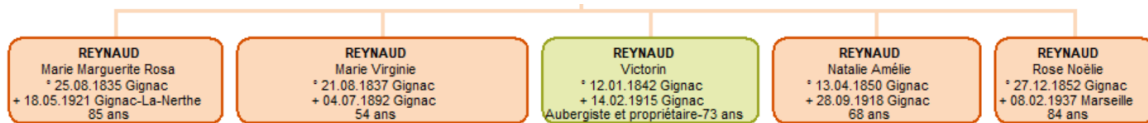
L'acte est facturé 3 livres et 12 sols

Au niveau historique il est à signaler l'épisode de Peste à Marseille qui sera apporté par un beau venant d'orient. La peste s'étant étendue à quelques régions périphériques, il est possible qu'elle est pu avoir de manière directe ou non impactée la vie à Gignac située qu'à quelques kilomètres de Marseille.

4 - Les descendants et leur fratrie



a) Leurs enfants



La fratrie est composée de 5 enfants dont

- ❖ Marie Marguerite née le 25 août 1835⁷¹ et décédée à l'âge de 85 ans
- ❖ Marie Virginie née le 21 août 1837⁷² et décédée à l'âge de 54 ans
- ❖ Victorin né le 12 janvier 1842⁷³ et décédé à l'âge de 73 ans
- ❖ Natalie Amélie née le 13 avril 1850⁷⁴ et décédée à l'âge de 68 ans
- ❖ Rose Noëlie le 27 décembre 1852⁷⁵ et décédée à l'âge de 84 ans

Pour rechercher des informations sur les filles j'ai choisi de présenter les matrices de leur cadastre en **annexe 8**

➤ Les matrices du cadastre des 4 filles Reynaud

J'ai consulté la listes alphabétique des propriétaires puis la matrice de chacune. La matrice est le document qui recense toutes les propriétés baties ou non baties.

Je fais un résumé des types de parcelles :

🚩 Marie Marguerite Rosa Reynaud

A la date de son mariage qui a lieu à Gignac avec Alexandre Hilarion Gouirand le 21 novembre 1861⁷⁶, elle possède 7 parcelles dont

- ✓ 3 de vignes,
- ✓ 2 de labour,
- ✓ 1 maison,
- ✓ 1 sol de maison.

Les 2 derniers éléments correspondent à la parcelle 477 qui est partagée par tous les enfants. Elle provient bien de leur père (Joseph Léon), un partage a du être effectué précédemment.

⁷¹ AD13, Gignac, 1835, 202 E 436-10/13

⁷² AD13, Gignac, 1837, 202 E 436-5/7

⁷³ AD13, Gignac, 1842, 202 E 436-1/9

⁷⁴ AD13, Gignac, 1850, 202 E 646-4/8

⁷⁵ AD13, Gignac, 1843-1852, 202 E TD 9-7/8

⁷⁶ AD13, Gignac, 1853-1862, 202 E TD 11-3/4

✚ Marie Virginie Reynaud

Lorsqu'elle épouse Antoine Joseph Coulomb le 02 septembre 1857⁷⁷ à Gignac.

Elle dispose de 6 parcelles dont

- ✓ 2 de vignes,
- ✓ 1 d'oliviers,
- ✓ 1 maison,
- ✓ un sol de maison,
- ✓ une parcelle dite de terre plantée.

✚ Natalie Amélie Reynaud

Elle se marie avec François Marius Mathieu le 24 novembre 1873⁷⁸ à Gignac.

Elle dispose de 24 parcelles dont

- ✓ 14 parcelles de vignes,
- ✓ de labour,
- ✓ 1 de terre,
- ✓ 1 maison,
- ✓ 2 sols de maison.

✚ Rose Noëlie Reynaud

Elle se marie avec Lazare Casimir Pourrière le 18 novembre 1872⁷⁹ à Gignac et l'on recense 7 parcelles dont

- ✓ 4 de vignes,
- ✓ 1 parcelle d'oliviers,
- ✓ 1 maison,
- ✓ 1 sol de maison.

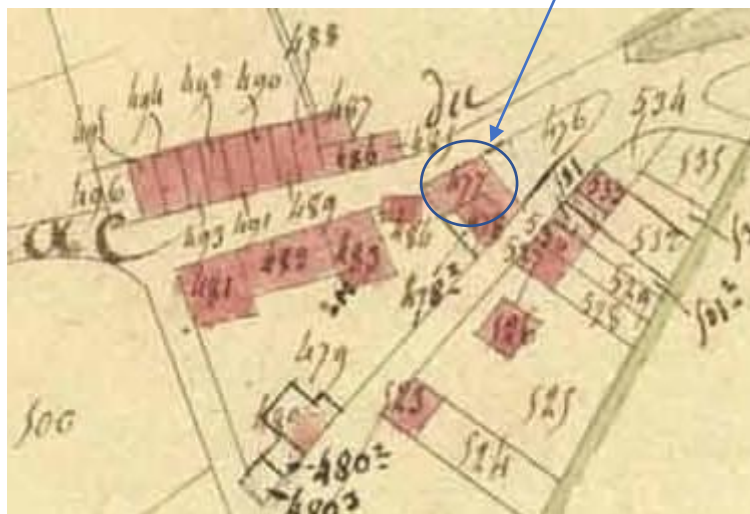
Plan général de la section B2 de Gignac de 1813 (3 P 889)

Nous sommes au centre du village quartier des maisons Neuves.

⁷⁷ AD13, Gignac, 1853-1862, 202 E TD 11-2/4

⁷⁸ AD13, Gignac, 1873, 202 E 891-12/18

⁷⁹ Mairie de Gignac registre état civil 1872-acte acte n°7



Je définis une zone car je n'ai pas pu définir à ce jour avec exactitude la localisation avérée de l'auberge dans le cadastre.

Le numéro 477 est bien référencé comme celle de la maison de la famille des enfants Reynaud (partagée entre tous les enfants). Cette parcelle comme la 476 est dans la famille Livon depuis au moins 1813.

Dans son livre *Regards croisés* Michel Métenier avec Sauveur Savasta écrivent « que l'auberge était sur le carrefour » ce qui correspondrait sur le plan à la parcelle 476.

Des recherches complémentaires seront nécessaires pour approfondir des études de propriétés mais, faisons confiance à la mémoire des anciens qui nous transmettent la réalité de la vie d'avant.

Il reste une seule trace aujourd'hui dans le village de l'auberge, c'est l'impasse de l'auberge qui se situe de l'autre côté de la rue (face à la parcelle 477 sur le plan)

Hier

Le carrefour entre la rue de l'Église à gauche et la route Nationale à droite



Photo : Michel METENIER et Sauveur SAVASTA, regards croisés

Le carrefour aujourd'hui
entre l'avenue Pasteur (à gauche) et l'avenue de la République (à droite)



Photo prise par Pauline Giacobbi

➤ **Victorin Reynaud**

Victorin Reynaud se marie avec Laurence Léonie Gourirand le 08 avril 1872⁸⁰ à Gignac

Victorin sera maire de la commune de Gignac de 1896 à 1900 **annexe 9**.

Je suis allée à la mairie de Gignac dans la salle des archives après une demande préalable d'autorisation de consultation auprès du maire. J'ai pu retrouver dans le registre le seul arrêté pris par Victorin durant sa mandature.

C'est un arrêté du 11 février 1898 donnant autorisation de faire passer les eaux d'arrosage dans le fossé d'un chemin rural **annexe 10**.

La déclaration de succession de Victorin

N'ayant pu retrouver une déclaration de succession au 19^e siècle, je choisis de rechercher la déclaration de succession de Victorin.

Extrait de la table de successions et absences de 1913-1920 (12Q 11)

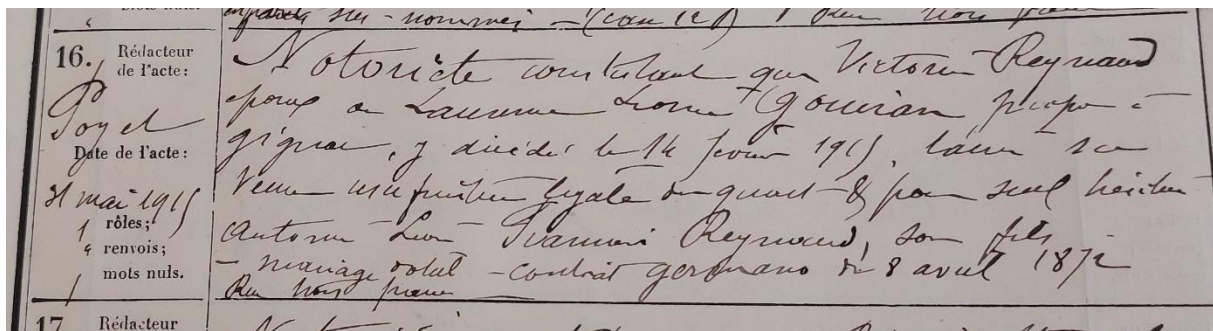
INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENTS (ALPHABÉTIQUEMENT)						INDICER si le décès ou l'absence a été déclaré		RENSEIGNEMENTS DIVERS :		DATES ET NUMÉROS DES DÉCLARATIONS des successions, dans ou hors	
NOMS. (En gros caractères.)	PRÉNOMS	PROFESSIONS	ÂGES	LIEU DE DÉCÈS. Indiquer, en outre, le lieu de la naissance et le domicile, s'il est différent de celui de naissance.	DATE DES DÉCÈS ou de l'absence	MARIÉ, VEUF, ou	NOM ET PRÉNOM de l'époux survivant ou prétérite.	1° Désignation, d'après la notice de la mairie, des sous, pensions, donateur et degré de parent des héritiers ou légataires.	2° Désignation successorale, d'après la même notice, des biens délaissés par le de cujus.	3° Désignation des créanciers d'opérations de ventes, reventes, ventes de meubles et autres actes enregistrés avant la déclaration et contenant des indications sur la succession. Renonciations à succession, legs ou compossibilité (nature des actes, date et lieu de leur enregistrement).	4° Désignation de la classe d'inhumation.— Mentionner, en outre, s'il y a lieu, qu'il y a eu transport du corps.
Reynaud	Victorin	propriétaire	73 ans	Gignac	1915	M	Gourirand Laurence Léonie				Notoriété (acp) 8 juin 1915

Transcription

INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENTS (ALPHABÉTIQUEMENT)									
NOMS	PRÉNOMS	PROFESSIONS	ÂGES	LIEU DE DÉCÈS	DATE DES DÉCÈS	MARIÉ, VEUF, CELIBAIRE	NOM PRÉNOM	Renseignements divers	DATES et NUMÉROS
Reynaud	Victorin	Propriétaire	73 ans	Gignac	1915 14 février	M	Gourirand Laurence Léonie	Notoriété (acp) 8 juin 1915	4 août 1915

Il est noté un acte de notoriété en date du 8 juin 1915 retrouvé dans les acp actes civils publics (12 Q 11 289)

⁸⁰ Mairie de Gignac registre l'état-civil 1872-acte n°1



Rédacteur de l'acte Poyet en date 31 mai 1915

Notoriété constatant que Victorin Reynaud époux de Laurence Léonie Gouiran propriétaire à gignac y décédé le 14 février 1915 laissant sa veuve usufruitière légale du quart et pour seul héritier Antonin Léon François Reynaud, son fils.
 mariage dotal-contrat Germano du 8 avril 1872
 Reçu trois francs.

Comme il est fait état d'un contrat de mariage. J'ai recherché maître Germano dans l'état sommaire par étude des notaires des Bouches-du-Rhône.

GERMANO Jean-Joseph-Antoine (1859-1887),
 Marignane.....304 E

A la commande le fonds est indisponible à la consultation en considération de son mauvais état.

Sur la TSA est aussi notifiée la date de la déclaration de succession au 4 août 1915⁸¹

La déclaration de succession est **en annexe 11**

Voici un résumé de l'acte

Victorin laisse pour héritier son fils unique Antonin et sa veuve Léonie Gouiran usufruitière pour un quart des biens. Les époux Reynaud étaient mariés sous le régime dotal sans communauté suivant le contrat reçu chez Maître Germano du 08 avril 1872

La succession comprend :

⁸¹ AD13, 12 Q 11 7 26

Un mobilier évalué à	1155
2 terres avec des amandiers et des oliviers quartier de l'Aiguille	950
1 terre en jardin quartier de Laure	375
1 terre avec des oliviers quartier de la Poussaraque	625
1 terre de labour avec verger quartier du collet de Lèbre	500
1 terre de labour inculte quartier des maisons neuves	1125
1 terre de labour quartier des maisons neuves	500
1 terre avec amandiers et oliviers	750
Des biens immeubles comprenant :	
1 maison d'habitation quartier des maisons neuves	2000
1 maison d'habitation avec 1 étage quartier des maisons neuves	3000
1 construction à usage de maison d'habitation	3400
Sur la commune de Marignane	
1 terre quartier de la Plaine	1000
1 terre en collines et broussailles	750
1 terre en broussailles	300
Total de succession	16430 Fr.

Sur les 5 enfants Victorin et Noëlie ont été pendant un temps aubergiste. On peut remarquer que l'auberge est tenue par un membre de la famille en passant d'une génération à une autre à partir de 1813, cela représente au moins 87 ans.

Après 1901 la dénomination auberge disparaît et Henri Sarde est cafetier.

Les aubergistes identifiés dans les registres	Les liens de parentés
---	-----------------------

Etat-civil	1803	Jean Etienne Jean	sans lien, ami de la famille
Etat-civil	1813-1842	Jean Joseph Livon	premier de la famille Livon
Recensement	1842-1881	Joseph Léon Reynaud	beau-fils du précédent
Recensement	1881	Victorin Reynaud	fils du précédent
Recensement	1886	Léonie Gouiran	femme du précédent
Recensement	1891	Lazare Pourrière	Beau-frère de Victorin
Recensement	1896	Noëlie Reynaud V ^{ve} Pourrière	sœur de Victorin
Recensement	1901	Henri Sarde (notifié cafetier)	gendre de la précédente

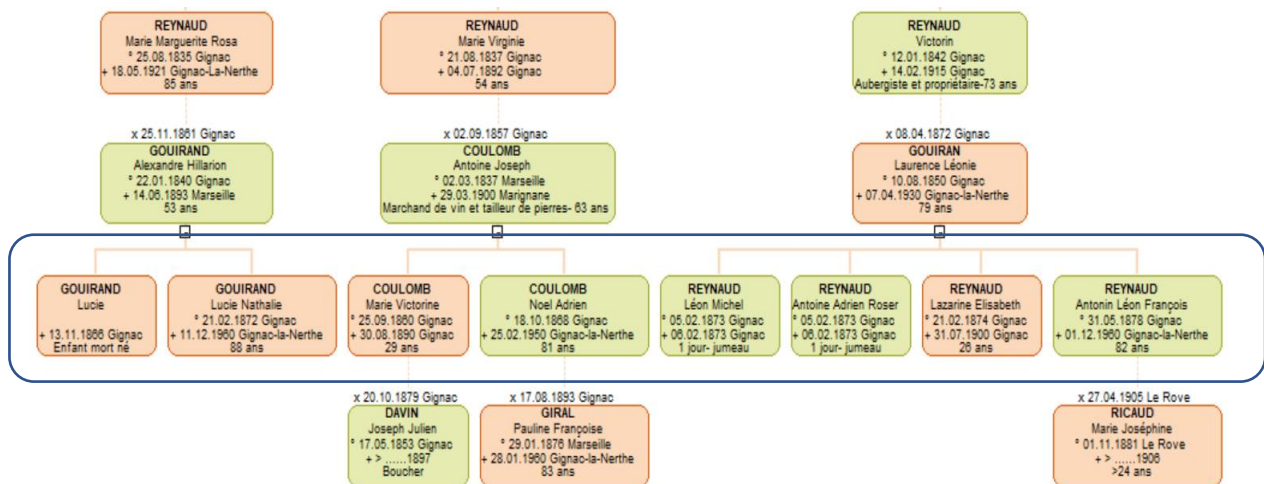
L'auberge est une maison meublée pour nourrir et loger des voyageurs en échange d'argent. C'est un lieu de rencontre et de partage mêlant population locale et de passage.

C'est une profession réglementée où il est nécessaire de s'enregistrer auprès de l'administration.

Depuis l'édit de 1577 chaque tenancier doit inscrire les noms des clients sur une liste. Le Code Civil a fixé des règles en matière de responsabilités les aubergistes étaient responsables en cas de vol.

b) Leurs petits-enfants

➤ Les petits-enfants de Marie Marguerite, Marie Virginie et Victorin



- ❖ Lucie Gouirand mort-né le 13 novembre 1866.⁸² Etant un enfant mort-né elle n'apparaît que dans les actes de décès.
- ❖ Nathalie Lucie Gouirand née le 21 février 1872⁸³ décède à 68 ans
- ❖ Marie Victorine Coulomb née le 25 septembre 1860⁸⁴ décède à 29 ans. Elle se marie avec Joseph Julien Davin le 20 octobre 1879⁸⁵ à Gignac
- ❖ Noël Adrien Coulomb né le 18 octobre 1868⁸⁶ décède à 81 ans. Il se marie avec Pauline Françoise Giral le 17 août 1893⁸⁷ à Gignac.

⁸² AD13, Gignac, 1866, 202 E 744-3/05

⁸³ AD13, Gignac, 1872, 202 E 744-2/12

⁸⁴ AD13, Gignac, 1853-1862, 202 E TD11

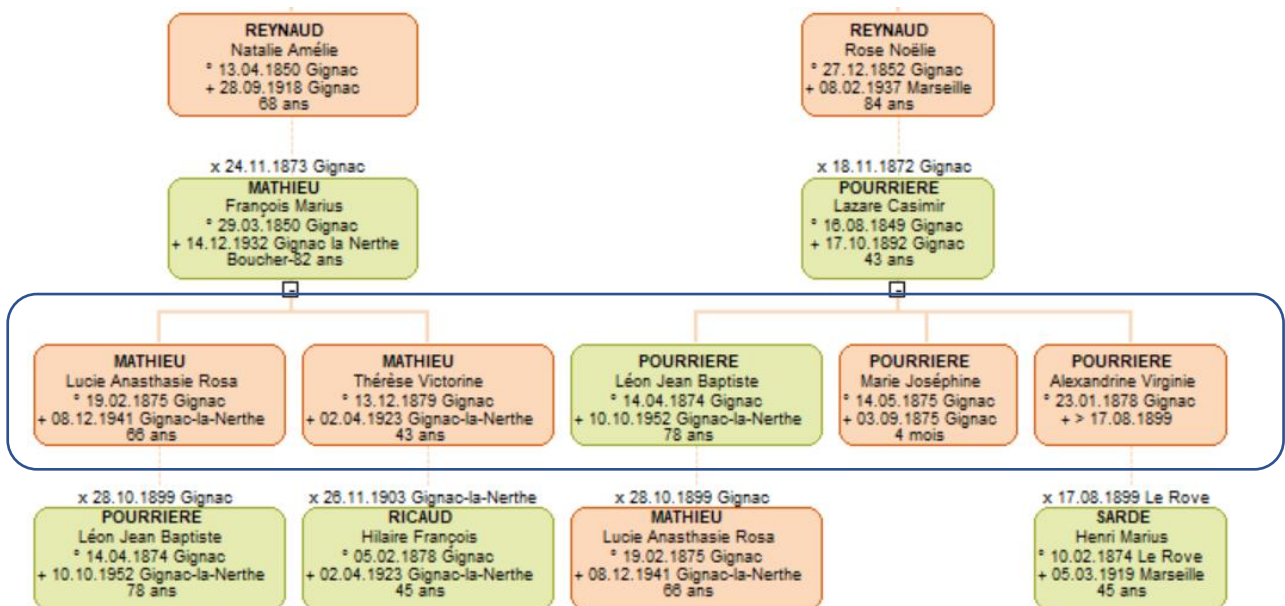
⁸⁵ AD13, Gignac, 1879, 202 E 891-8/12

⁸⁶ AD13, Gignac, 1868, 202 E 744-4/6

⁸⁷ AD13, Gignac, 1893, 202 E 1062-3/3

- ❖ Léon Michel et Antoine Adrien Roser Reynaud jumeaux nés le 05 février 1873⁸⁸ sont décédés le lendemain. Ce seront les seuls jumeaux retrouvés.
- ❖ Lazarine Elisabeth Reynaud née le 21 février 1874⁸⁹ décède à 26 ans.
- ❖ Antonin Léon François Reynaud né le 31 mai 1878⁹⁰ décède à 82 ans. Il épouse Marie Joséphine Ricaud le 27 avril 1905⁹¹ au Rove.

➤ Les petits-enfants de Natalie et Noëlie



Pour tous les actes d'état civil supérieurs à 1903, je me suis rendue à la mairie de Gignac où j'ai pu consulter les tables décennales de décès et mariage jusqu'en 1960.

- ❖ Lucie Anasthasie Mathieu née le 19 février 1875⁹² décède à l'âge de 66 ans. Elle se marie avec Léon Jean Baptiste Pourrière le 28 octobre 1899⁹³ à Gignac. Ce dernier est né le 14 avril 1874.⁹⁴

⁸⁸ AD13, Gignac, 1873, 202 E 891-2/10

⁸⁹ AD13, Gignac, 1874, 202 E 891-2/9

⁹⁰ AD13, Gignac, 1878, 202 E 891-2/14

⁹¹ Mairie de Gignac-TD des Mariages 1863-2017

⁹² AD13, Gignac, 1875, 202 E 891-2/10

⁹³ AD13, Gignac, 1899, 202 E 1062-12/20

⁹⁴ AD13, Gignac, 1874, 202 E 891-2/9

- ❖ Thérèse Victorine Mathieu née le 13 décembre 1879⁹⁵ décède à l'âge de 43 ans. Elle épouse Hilaire François Ricaud le 26 novembre 1903⁹⁶ à Gignac.
- ❖ Léon Jean Baptiste Pourrière, né le 14 avril 1874 à Gignac décède à 78 ans. Il épouse le 28 octobre 1899 Lucie Anasthasie Rosa Mathieu.
- ❖ Marie Joséphine Pourrière née le 14 mai 1875⁹⁷ décède à l'âge de 4 mois.
- ❖ Alexandrine Virginie Pourrière née le 23 janvier 1878⁹⁸, épouse Henri Marius Sarde le 17 août 1899⁹⁹ à Gignac.

On remarque que nous sommes en présence d'un mariage entre cousin germain. Dans l'arbre généalogique il y a donc un implexe c'est-à-dire moins d'ancêtres que le nombre théorique initial.

Lors de ma recherche sur l'armée sur le site des archives départementales, j'ai effectué une recherche des fiches matricules dans cette classe d'âge les hommes avaient fait la première guerre mondiale. J'ai retrouvé la fiche matricule 2230 de Léon Jean Baptiste Pourrière.

Il appartient à la classe de 189 et obtient une dispense, car il est l'ainé d'une veuve.

Il sera incorporé au 15^e escadron du train à Orange le 12 novembre 1895. Le train des équipages organisent la logistique (transport et ravitaillement) en cas de conflits.

Mobilisé le 1^{er} août 1914, il reçu un certicat de bonne conduite et sera nommé brigadier en 1918.

Je propose un extrait en **annexe 12** avec un résumé des éléments essentiels

⁹⁵ AD13, Gignac, 1879, 202 E 891-4/8

⁹⁶ Mairie de Gignac registre état civil 1903-acte n°12

⁹⁷ AD13, Gignac, 1875, 202 E 891-3/10

⁹⁸ AD13, Gignac, 1878, 202 E 891-1/14

⁹⁹ AD13, Gignac, 1899, 202 E 1062-10/20

CONCLUSION

C'est le moment de se retourner et de regarder le chemin parcouru. Cette aventure de recherches est partie tambour battant le chemin se dessinant chaque jour différemment. J'ai eu la chance de pouvoir consulter près de chez moi les archives départementales ce qui a été un atout. Côté recherches elles ont été plus simples car je n'ai pas connu de variantes orthographiques sur la branche Livon, si ce n'est une féminisation du nom en Livonne. En revanche, davantage pour Reynaud avec Raynaud-Rainaud-Reinaud.

J'ai beaucoup appris tout au long de ces mois et les progrès en termes de connaissances des archives et de techniques de recherches s'affinent encore aujourd'hui. Cependant il est important de rester humble car plus nous cherchons et plus nous trouvons.....de questions. Mon objectif fut de trouver des éléments variés pour offrir des éclairages différents à chaque instant. J'espère avoir apporté de nouvelles contributions à la connaissance de cette branche de Virginie Lucie

Mon souhait est que ce mémoire soit un tremplin pour tes nouvelles recherches, Robert, et d'autant plus, car tu es aussi un descendant de la sœur de Virginie Lucie, Sophie Théophile

Alors à toi de jouer.....

ANNEXES

Annexe 1

Acte de naissance de Virginie Lucie Livon

(AD13, Gignac, 1814, 202 E 434-6/13)

N^o 22.
Naissance de
Virginie Lucie
Livon

L'an Mil huit cent quatorze Et Le dix huit avrils
Par devant nous alexandre pourriere adjoint a la mairie de
Cette Commune de Gignac arrondissement d'air departement
des Bouches du Rhone officier de l'Etat civil par délégation
Est comparut Jean Joseph Livon aux registres de cette Commune et
domicilié aux maison Neuvex, lequel nous a représenté en fait de
Sexe féminin, Né aujourd'hui a huit heures du matin, de lui docteur
Et de Margueritte Pourriere son épouse, Et auquel il
a donné les surnoms de Virginie Lucie: La Dite
Déclaration Et Présentation faite en présence d'Antoine
Pourriere Grand Pere Maternel du Nouveau Né, Et François Livon oncle
de la ligne Maternelle, tous Propriétaires Cultivateurs Habitants
En cette Commune. Lecture faite du présent acte je me
suis signé, Le Secrétaire Les témoins illégitimes de la Loi.

N^o 23.
Pourriere Adjoint

Annexe 2

Acte de naissance de Joseph Léon Reynaud

(AD13, Marignane, 1811, 202 E 477-9/15)

Naissance
de
Joseph Léon
Reynaud
naturel et reconnu

Le sixième huit heures et le huitième, à dix
heures du matin, pendant mes visites de la Commune
de Marignane, Canton de Marseille, Département de
Bouches du Rhône, officier de l'état civil, est occupé
de Jean Joseph Reynaud, agriculteur, âgé de trente-trois
ans, domicilié à Gignou, lequel nous a déclaré que le

jeune fils, à six heures du matin, est né un enfant
de sexe masculin qu'il nous présente, auquel
il déclare donner le prénom de Joseph Léon.
Nous ne sachant point être le père de cet enfant et
de Thérèse Marthe Gardigon, âgée de vingt-trois ans,
demeurant en cette Commune de Marignane, lequel enfant
est né en la maison de la dite Gardigon sise Rue de
d'Alger; la présente déclaration et présentation faite en
présence des sieurs Dominique Peyron, propriétaire, âgé
de soixante-trois ans et Régis Gauriat Bonnelles, âgé
de vingt-neuf ans, tous les deux domiciliés en cette
Commune qui ont dit être voisins du nouveau né;
de plus faite du présent acte je ne fais poursuivre
avec les légitimes, le père illégitime de l'enfant

Dominique Peyron Gauriat Bonnelles

quatorze

Annexe 3

Acte de mariage de Virginie Lucie Livon et Jean Joseph Reynaud

(AD13, Gignac, 1834, 202 E 436-20/21)

1834
 No 17.
 Mariage
 de
 Joseph Jean
 Reynaud,
 âgé de 24 ans
 et
 Virginie Lucie
 Livon.

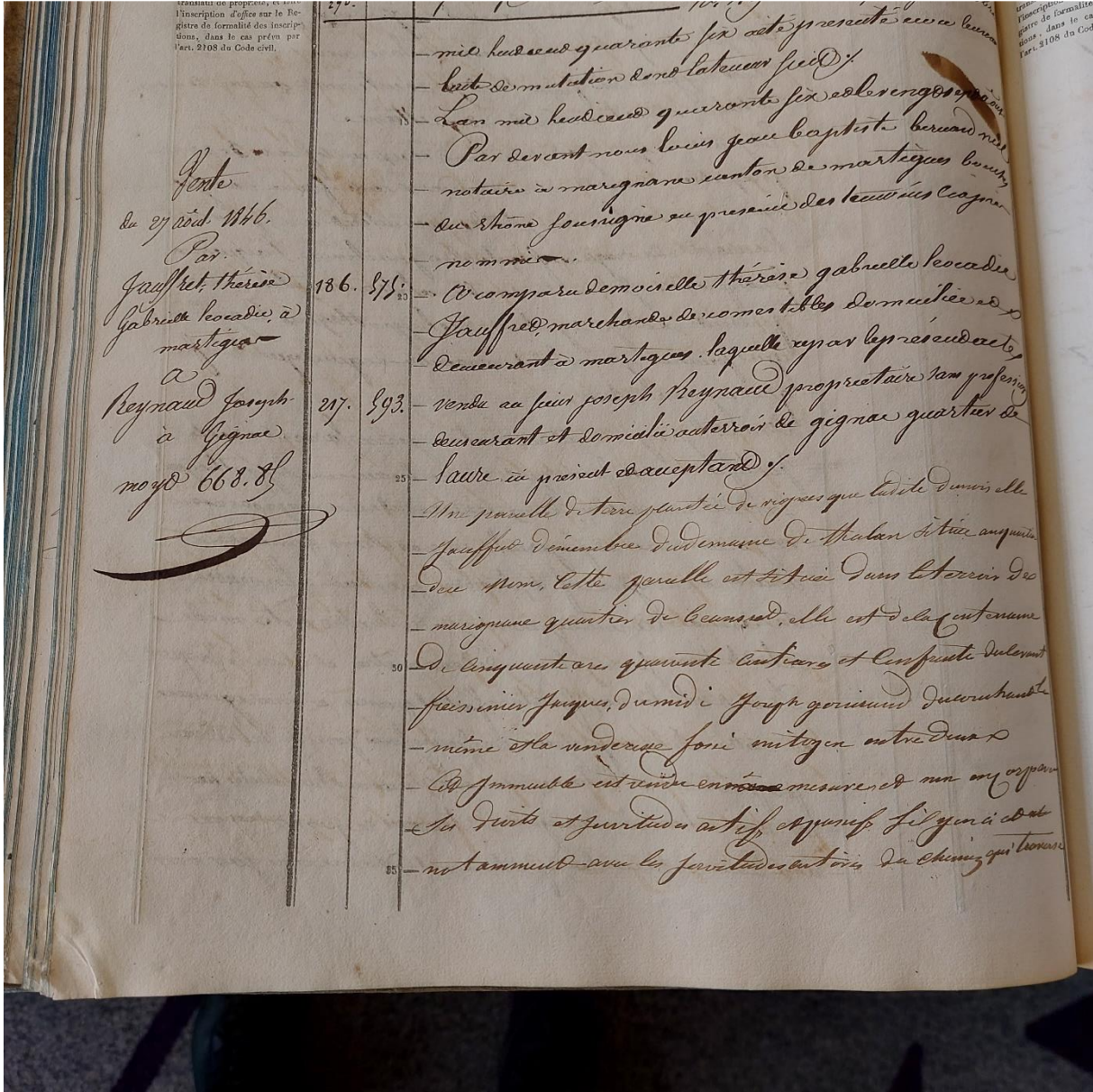
Louis Bonnel, notaire
 J'ai mille huit cent trente quatre et le vingt quatre mois de Novembre à
 dix heures du matin, par devant nous Louis Bonnel Maire de la commune
 de Gignac, Canton de Montfaucon, département d'Ardeennes, Mairie, officier de
 l'état civil, sont comparus, le sieur Joseph Jean Reynaud, Cultivateur, né
 à Maignane le deux avril mil huit cent onze, célibataire qui l'est par le fait
 de son acte de naissance amorce au présent, fils mineur et légitime de son
 père Joseph Reynaud, Cultivateur et de Marie Marthe Paudigon, mariée,
 ainsi qu'il l'est par l'acte de leur acte de mariage amorce au présent,
 ici présent et consentant, de moitié avec son père et mère en l'acte d'acte
 commune de Gignac au bureau de l'époux d'une part, et Demoiselle

Virginie Lucie Livon, sans profession, née en l'acte commune de Gignac
 au bureau de Mairie le dix huit avril mil huit cent trente quatre, y domiciliée
 avec son père et mère, fille mineure et légitime de son père Jean Joseph Livon, cultivateur
 et de Marguerite Poudigon, mariée, ici présents et consentants, d'autre part, les
 deux ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté l'acte de ce jour et de
 la publication ont été faites en l'acte d'acte de ce jour et de ce jour et de ce jour
 de dimanche à l'heure de midi devant la primicielle partie de notre Mairie
 commune, aucune opposition au dit mariage n'étant venue et les signifiés
 faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture de l'acte de ce jour
 de son Mairie de ce jour et de ce jour et de ce jour et de ce jour et de ce jour
 mariage, pour le marié et le futur époux et le futur époux et le
 futur époux pour marié et pour femme, chacun d'eux ayant répondu
 séparément et affirmativement de l'acte au fait de l'acte que le sieur
 Joseph Jean Reynaud et la demoiselle Virginie Lucie Livon ont
 par le mariage. De tout le passé du présent acte de ce jour et de ce jour
 Adolphe Fabrice, M. Vivin, âgé de vingt deux ans, domicilié à la
 commune de Maignane, Jean Chaud, maître tuteur primaire, âgé
 de vingt sept ans, Joseph Besson, cultivateur, Marié habitant au
 de vingt sept ans, et Marie Besson, cultivateur, âgé de vingt
 cinq ans, les trois derniers domiciliés en cette commune tous au
 partant l'un et l'autre choisis par eux, lesquels après qu'ils leur
 ont été lue l'acte de ce jour ont signé avec nous et les
 non l'acte de ce jour et de ce jour et de ce jour et de ce jour
 ont été lue l'acte de ce jour et de ce jour et de ce jour et de ce jour
 Mairie commune l'an, mois et jour susdits.

Joseph Jean Reynaud
 ad. Fabrice
 J. Chaud
 J. Besson
 M. Vivin

Annexe 4

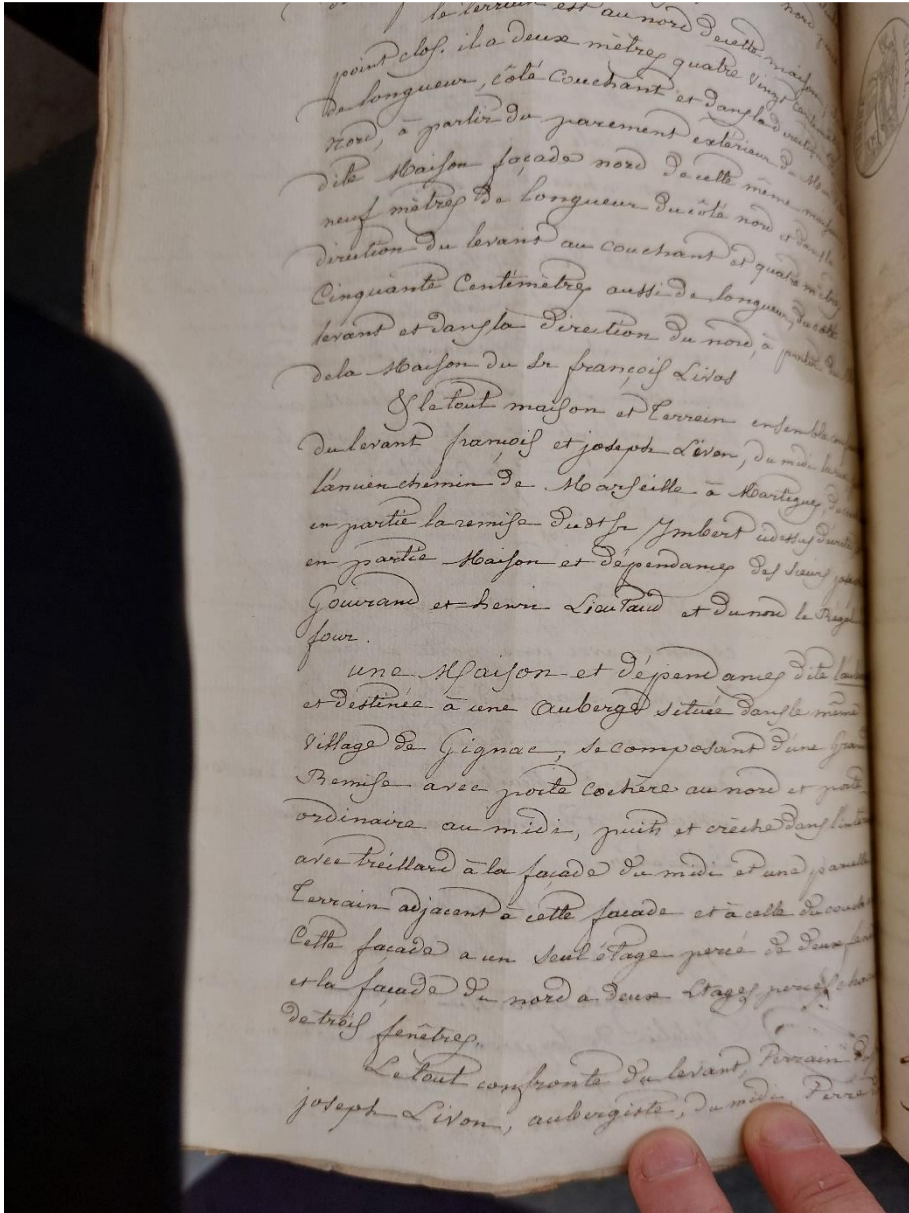
Acte de vente d'un terrain entre Thérèse Jauffret et Joseph Léon Reynaud
 du 27 août 1846 p1/2 (4 Q 11969)



Annexe 5

Extrait du procès-verbal pour la mise aux enchères du 27 avril 1840

(cote 365 E 83) p4



Annexe 6

Extrait du Contrat de mariage entre Magdeleine Livon et Jean Louis Gouiran

Du 17 janvier 1736 à Gignac

(AD13, Gignac, 1731-1749, 126 E GG3)

peres & lesquelles parties de leurs quoy de qua et immu-
entre eux intervenant ont dit et declaree leurs & Convention
au sujet dudit mariage avoir este telle que se suivent En premier
Lieu de la part dudit Livon pere qui a fait Constituer et assigne
en dot a sad fille ainsi que par les pites il luy Constitue et
assigne pour elle en faveur dudit Gouiran son goux acceptant la
Somme de deux cens vingt cinq livres pour tous droits paternels
et maternels que sad fille pourroit avoir et pretendre sur les
biens et heritages de ses peres et mere savoir deux cens livres
pour les paternels et vingt cinq livres pour les maternels laquelle
Somme de deux cens vingt cinq livres de la susd Constitution Led
Gouiran marie autorise de son pere a dit et Confesse avoir
receue dudit Livon son beau pere la somme de quatre vingt ~~vingt~~ livres
en argent comptant depuis l'acte du susd mariage et de ces
Quarante une livres Restans un peu avant les pites au prix
de l'achat de la dot et de l'achat de la dot

Annexe 7

Contrôle des actes du 7 mars 1726

(AD13 2 C 1160)

CONTROLE DES ACTES.		36	feuillec.	livres sols
1.	Du sept mars 1726 arrentement pour cinq ans passé par antoine Blane a Pierre le sieur a la Rone de quarante cinq livres (arrues) passé pardevant m ^r Lauouant Notaire à mariage le 25 fe ^r contenant Rolles Reçu six sols			5
2.	Du jour quittance faite par Joseph le curé a Joseph allibert fils d'athu a plan ant fabre <i>erreurs</i>			
	passé pardevant _____ Notaire à _____ le _____ contenant Rolles. Reçu _____			
3.	Du jour quittance faite par Jean ant fabre en faveur de Joseph Ruzer le Joseph allibert solidaires de la somme de trois cent quarante cinq livres Passé pardevant _____ Notaire à _____ le 25 fe ^r contenant Rolles. Reçu deux livres huit sols			2 ⁴
4.	Du jour mariage entre la s ^r e Linon le marié Liouand de signac la dotte de la femme de quatre cent livres sans donacion de surue Passé pardevant _____ Notaire à _____ le 26 fe ^r contenant Rolles. Reçu six livres			5 ⁴
5.	Du jour mariage entre Jean bure du marquis le Casteline liouand de signac la dotte de deux cent vingt cinq livres sans donacion de surue Passé pardevant _____ Notaire à _____ le 26 fe ^r contenant Rolles. Reçu trois livres deux sols			3 ⁴

Annexe 8

Les matrices cadastrales p1/3

(P 4 1078)

- Marie Marguerite Rosa Reynaud

M. Reynaud, Rose Gaud, Pauline, Heloise, a Signe (Folio 897)

LIGNES.	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSES.	REVENU		MUTATIONS.				NOMBRE d'OUVERTURES impossibles.					
	de la section.	du N° du Plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la Propriété.	PAR PARCELLE.			TOTAL.	PAR PARCELLE.	TOTAL.	FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis et année de la mutation.								
					hect.	ares.					cent.	hect.	ares.		cent.	ENTRÉE.		SORTIE.	
							fr.	c.	fr.	c.	tiré de	année	porté à	année	Re-	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	
1	A	128 P	Lignolle	Vigne	4	60	2 3	4 84	29	737	1875		1877	1297					
2		67 P	Sauze	Labou	1	17	1 2	9 21	17	737	1875		1877	1297					
3	D	477 P	Chavins neuves	Sol de maison		30	1	13		737			1877	1297					
4		477 P	id	Maisons				13		737			1877	1297					
5		478 P	id	Vigne		30	2	44		737			1877	1297					
6		476 P	Garnette	Vigne		30	2	3 72		737			1877	1297					
7		471 P	id	Labou		30	1	3 47		737			1877	1297					

- Marie Virginie Reynaud

M. Reynaud, Marie G. de Coulomb, a Signe (Folio 898)

LIGNES.	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSES.	REVENU		MUTATIONS.				NOMBRE d'OUVERTURES impossibles.					
	de la section.	du N° du Plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la Propriété.	PAR PARCELLE.			TOTAL.	PAR PARCELLE.	TOTAL.	FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis et année de la mutation.								
					hect.	ares.					cent.	hect.	ares.		cent.	ENTRÉE.		SORTIE.	
							fr.	c.	fr.	c.	tiré de	année	porté à	année	Re-	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	
1	B	477 P	Chavins neuves	Sol de maison		30	1	13		737	1875		1877	1297					
2		477 P	id	Maisons				13		737			1877	1297					
3		479 P	Bousaragues	Chavins		18 30	3 4	2 63		737			1877	1297					
4		472 P	Chavins neuves	Parce plantée		16 30	1	7 37		737			1877	1297					
5		478 P	id	Vigne		1 60	2	60		737			1877	1297					
6		479 P	La Boulatière	id		26	2 3	1 49		737			1877	1297					

les matrices cadastrales p2/3

- Natalie Amélie Reynaud

M. Reynaud *Mathieu* *de* *la* *Propriété* *de* *la* *Commune* *de* *la* *Beauce* *le* *1* *Jan* *1891* (Folio 35)

LIGNES.	INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE				CLASSES.	REVENU				MUTATIONS.				NOMBRE D'OUVERTURES IMPOSABLES				
	de la section.	du N° du Plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la Propriété.	PAR PARCELLE.		TOTALE.		FR.	C.	PAR PARCELLE.		TOTAL.	FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis et année de la mutation.				Res-chaus-sés.	1 ^{er} et 2 ^e étages.		
					hect.	ares.	cent.				hect.	ares.	cent.	fr.	c.	ENTRÉE.				SORTIE.	
																tiré de	année			porté à	année
1	A	122 _P	Sarguillé	Vigne	12	75	44	80	2	3	05	22	97	737	1875	1243	1909				
2	B	447 _P	maisons neuves	sol de maison	30		48	30	1	12		16	97	737		3309					
3		477 _P		maisons			72	14		12		26	38	737	Donc 1877				+		
4		532 _P		Vigne	01	28	2	97	40	2	42		90	63	737		1309	1909			
5		546 _P	Guanette	Vigne	07	92			2	2	97				737		1309				
6		547 _P		Labour	04	75			1	1	92				737		1309				
7		552			08	60			2	2	69				737		1309				
8		616	Sigarotte	Vigne	12	75			2	4	78				737		1309				
9		180	penduragne	Vigne	2	40			1	1	45		179	1892		1243					
10		182		Vigne	9	20			2	3	45				579		1243				
11		183		Vigne	11	10			3	4	15				579		1243				
12		477 _P	Quintan noir	Labour	1	14			2		36				579		1309				
15	A	95 _P	Le aiguille	vignes	42	44			3	10	44			579	1895		1309				
14	B	56 _P	Les Oudes	vignes	26	00			2	9	75			579			1243				
15		332	Laveau	labours	26	50			3	5	52			579			1243				
16		337 _P		vignes	9	38			2	3	92			579			1309				
17		338 _P		labours	24	10			3	5	01			579			1243				
18		341 _P		vignes	18	90			3	4	69			579			1243				
19		364 _P	Le Rose	vignes	04	00			2	8	99			579			1243				
20		365		vignes	24	00			2	9	00			579			1243				
21		375 _P		sol de maison	1	13			1		48			579			1243				
22		377 _P		bois	1	35			2		42			579			1243				
25		380 _P		labours	2	40			2		75			579			1243				
24		477 _P	Collet de Labou	vignes	25	40			3	6	28			579			1243				

Les matrices cadastrales p3/3

- Rose Noélie Reynaud

M. *Reynaud Noélie Ep^e Bourrière Bourrière Suzanne Adm^e V^e Gignac (1900)* (Folio *86*)

LIGNES.	INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSES.	REVENU		MUTATIONS.				NOMBRE D'OUVERTRES IMPOSABLES.										
	de la section.	du N ^o du Plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la Propriété.			PAR PARCELLE.	TOTAL.	FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis et année de la mutation.		ENTRÉE.		SORTIE.		1 ^{er} étage et au-dessus	2 ^e étage	3 ^e étage et au-dessus						
				hect.	ares.				cent.	hect.	ares.	cent.	fr.	c.				fr.	c.	tiré de	année	porté à	année
1	A	126	Laignelle	Vigne	19 30	0 88 14	1 3	9 96	35 16	737	1871	1309	1910										
2		613	Sauze	Vigne	20 75	1 66 45	1 2	10 11	22 41	737	1871	1309	1910										
3	B	477	Chaisons neuves	Sol de maison	32	66 95	1	12	737	1871	1309	1910											
4		477		maison				12	737	1871	1309	1910											
5		479	Boussaragues	oliviers	14 21		3 4	2 66	737	1871	1309	1910											
6		638	Chaisons neuves	Vigne	01 39		2	90	737	1871	1309	1910											
7		676	Feyrieuilly	Vigne	12 71		2	4 78	737	1871	1309	1910											

Annexe 9

Les maires de Gignac de 1835 à 1995

(Michel Méténier.1996 de Gignac à Gignac la Nerthe 1835-1995 ...c'était à peine hier, ed Alan Sutton, p224)

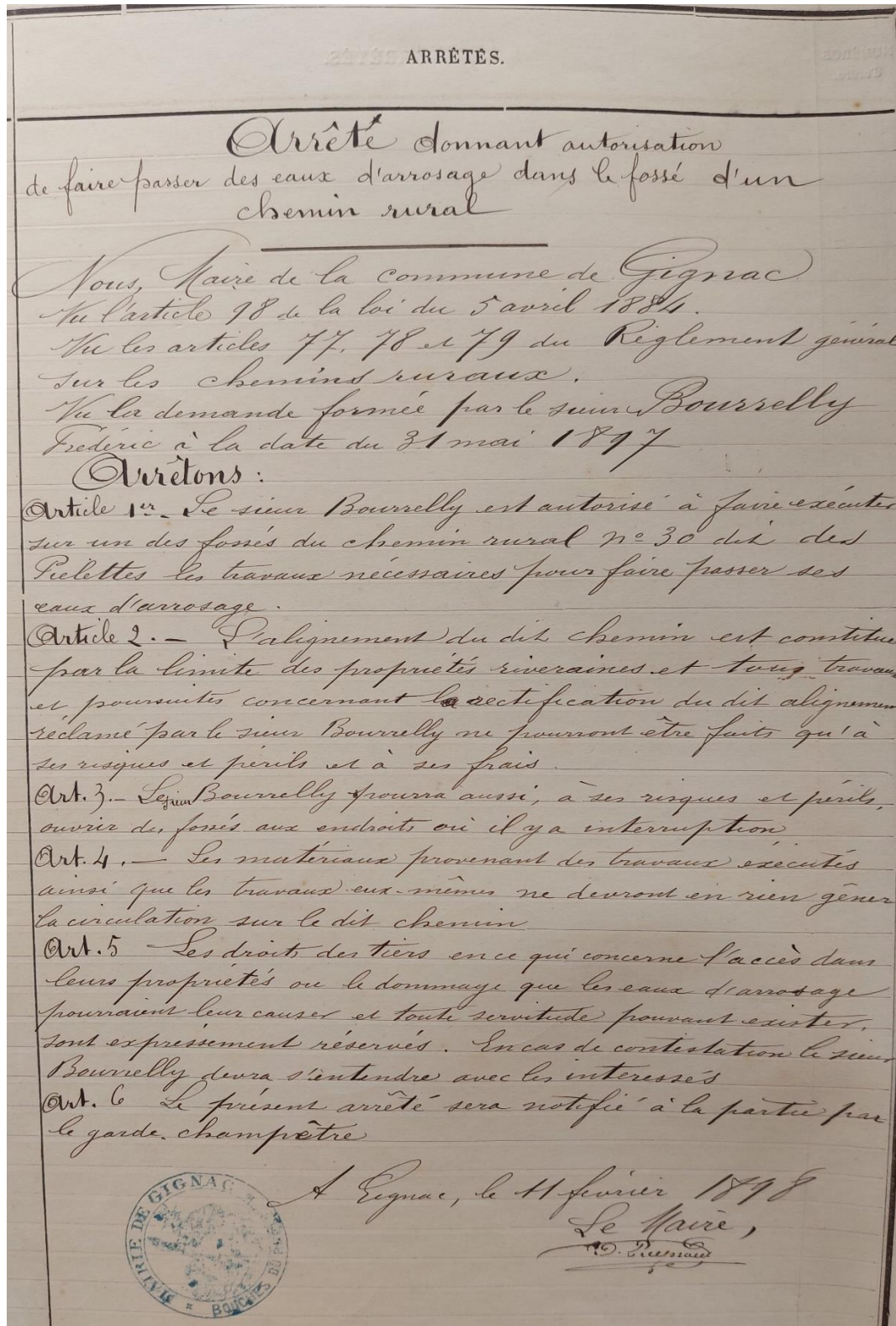
LES MAIRES DE GIGNAC

1835-1838 : Louis Bonnet	1888-1896 : Barthélémy Chabran
1838-1846 : Jérôme Gouiran	1896-1900 : Victorin Reynaud
1846-1848 : Noël Bourrelly	1900-1904 : Évariste Arnaud
1848 (fév.-mars à avril) : Daniel Chabran	1904-1906 : Marius Marguerit
1848-1851 : François Savournin	1906-1908 : Adrien Cheillan
1851-1865 : Noël Bourrelly ⁵¹	1908-1921 : Marius Gouiran
1865-1870 : Delphin Bourrelly	1921-1926 : Jules Vincent Ricaud
1870-1874 : Vincent Ricaud	1926-1945 : Julien Estienne
1874-1876 : Joseph Césaire Gouiran	1945-1965 : Célestin Arigon
1876-1878 : Vincent Ricaud	1965-1983 : Lucien Jules Ricaud
1878-1879 : Léon Gouiran	1983-1995 : Albert Cerboni
1879-1881 : Léon Reynaud	Depuis 1995 : Claude Frigant
1881-1888 : Joseph Marcel Gouiran	

Annexe 10

L'arrêté municipal de Victorin Reynaud

(registre des arrêtés de la période 1885-1900 Mairie de Gignac-la-Nerthe)



Annexe 11

La déclaration de succession de Victorin Reynaud du 04 août 1915 p1/4

(AD13 12 Q 11 7 26)

N° 118. 138
(Janv. 1914.)

BUREAU DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE.

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS.
Coût : 5 centimes (Loi du 25 février 1901, art. 22.)

DÉPARTEMENT
d. BOUCHES DU-RHÔNE
BUREAU
d. MARTIGUES

SUCCESSION de M. Reynaud Victorin

Le 1 soussigné Antonin Léon François Reynaud
(Nom, prénoms et domicile du déclarant.)
Reynaud cultivateur et Mad. Laurence Léonie Gouiran
Gouiran mariage demeurant tous deux à Gignas
agissant en qualité de premier d'héritier et le second
(Héritier, légataire, donataire, tuteur, curateur, mandataire.)
représentant pour partie
déclare et que M. Reynaud
(Nom et prénoms du défunt.)
Victorin
âgé de 72 ans de nationalité
(Si le défunt n'est pas français.)
époux de Mad. Gouiran Laurence Léonie demeurant
(Noms et prénoms de l'épouse de l'époux ou de la veuve de l'époux.)
exerçant la profession de cultivateur
domicilié à Gignas
est décédé à Gignas
le 11 Février mil neuf cent quinze

Table des décès, vol. 17 folio 168 n° 49
Compte du de cujus : vol. 31 n° 335
répertoire général de son conjoint : vol. 10 n° 493

COMPTÉ des SUCCESSIBLES au répertoire général.

Vol.	Cases.
38	332

Enoncer les noms, prénoms, domiciles et degré de parenté avec le défunt des héritiers et légataires. — Analyser les dispositions testamentaires et les clauses du contrat de mariage. — Désigner les biens dépendant de l'hérédité (1° biens dépendant de la communauté, s'il en existe une; 2° biens appartenant en propre à l'auteur de la succession).

intestat laissant pour seul héritier à
raison son fils unique :
M. Antonin Léon François Reynaud
cultivateur et Laurence représentée pour
un quart des biens composant la succession
avec l'usufruit de l'usufruitier de la communauté
Mad. Gouiran Laurence Léonie mariée
demeurant tous deux à Gignas la veuve survivante
Les époux Reynaud Gouiran étaient
mariés sous le régime de la communauté
dotale sans communauté, suivant contrat
signé par M. Gouiran notaire à Gignas
le huit Avril 1878 (Notaire du Mar 1878 not. Gignas)
Madame Veuve Gouiran et Reynaud
représentée âgée de 64 ans comme
étant née à Gignas le 10 Août
1850.

La déclaration de succession de Victorin Reynaud du 04 août 1915 p2/4

		COLONNE à remplir par LE DÉCLARANT.	COLONNE réservée AU RECEVEUR.
		Valueur en capital ou revenu capitalisé des biens transmis.	
		fr.	ct.
<p>Cette succession comprend :</p> <p>Mobilierement :</p> <p>Un mobilier assuré contre les incendies par la compagnie d'assurance "Victorin et Phéris Reynaud" dont le siège social est à Paris rue de l'Arcade n° 59, suivant police de l'agence d'Assurance porteur le n° 2462, en date à Paris du 24 août 1913 pour un capital de 3500 francs dont le 33% = 1155 ..</p> <p>Immobilierement :</p> <p>Immobilier non loués situés sur la Commune de Gignac :</p>			
1°	Terre au quartier de l'Aiguille oliviers et amandiers, cadastre section A n° 92 p 92 p d'une superficie de 17 ares d'un revenu annuel de 30 x 25 = 750	750	..
2°	Terre au même quartier de l'Aiguille en amandiers et oliviers de 15 ares 1/2 cadastre section A n° 128 p d'un revenu annuel de 8 x 25 = 200 ..	200	..
3°	Terre en jardin quartier de Laure de 11 ares 18 cent. cadastre section A n° 612 p d'un revenu annuel de 15 francs x 25 = 375 ..	375	..
4°	Terre en oliviers quartier de la Pourraque de 34 ares 25 cent. cadastre section A n° 179 p d'un revenu annuel de 25 francs x 25 = 625 ..	625	..
5°	Terre vigne et labour au quartier du Collat de Sèze de 25 ares cadastre section A n° 439 p d'un revenu annuel de 20 x 25 = 500 ..	500	..
6°	Terre labour, vigne et air, quartier des Maisons Neuves 88 ares 8 cent. cadastre section A n° 467, 468 p, 475, 476, 477, d'un revenu annuel de 45 francs x 25 = 1125 ..	1125	..
7°	Terre labour quartier des Maisons Neuves de 35 ares 17 cent. cadastre section A n° 538 p, 538 p d'un revenu annuel de 20 francs x 20 = 500 ..	500	..

La déclaration de succession de Victorin Reynaud du 04 août 1915 p3/4

Report		COLONNE 5 ^e 2 ^e 3 ^e	COLONNE réservée
		LE DÉCLARANT	AU RECEVEUR
		Valeur en argent ou nature des biens	fr. c.
8° Terre oliviers, araucariers et vigiers étendus de 69 ares 60 centiares cadastrés section A n° 714 p. 718, 718 ^{bis} 719 d'un revenu annuel de 30 francs 30 x 25 =		750 ..	
9° Maison d'habitation quartier des maisons neuves en hauteur de Harribé à Harbignou classée 1 ^{er} étage sur rez de chaussée cadastrée section B n° 475 p. d'un revenu matériel de 75 francs soit d'un revenu réel de 100' x 20 =		2000 ..	
10° Autre maison même quartier ébén 1 ^{er} étage sur rez de chaussée cadastrée section B n° 475 p. d'un revenu matériel de 112'50 soit d'un revenu réel de 150' x 20 =		3000 ..	
11° Une construction à usage de maison d'habitation, remise et grenier située au Quartier de la Vignière sur la route de Harribé à Harbignou cadastrée section A n° 671 ensemble petit terrain inculte attenant d'un revenu matériel de 127'50 soit d'un revenu réel de 170 francs x 20 =		3400 ..	
Sur la Commune de Marnagant			
12° Terre sensible quartier de la Plaine de notre Dame de 61 ares 50 centiares cadastrée section C n° 396 p. 397 p. susceptible d'un revenu annuel de quarante francs soit 40 x 25 =		1000 ..	
13° Terre en collines et bruyères et partie labour et oliviers, en gradins cadastrée dans la section C sous les n° 403 p. 404 p. 405, 407, 408, 408 ^{bis} , 409, 410, 411, 412 p. 413 p. 415, 417 p. pour une superficie de 3 hectares 15 ares 97 centiares susceptible d'un revenu annuel de trente francs en 30 x 25		750 ..	
14° Terre en bruyères et quelques oliviers, même quartier, cadastrée section C n° 422 p. 423 p. pour une superficie de huit ares 85 centiares d'un			
A reporter.....		16130	

La déclaration de succession de Victorin Reynaud du 04 août 1915 p4/4

COLONNE à remplir par LE DECLARANT.		COLONNE réservée AU RECEVEUR.	
Valeur en capital ou revenu capitalisé des biens transmis.			
fr.	c.	fr.	c.
16130	00		
300			
16430	00		
14			
16444	00		

Représent
revenu annuel de douze francs 42 x 25 =
total de l'imposition seize mille
quatre cent quatre-vingt francs, ci
plus 14 francs (taxe sur le capital art. 71)
La déclarante approuve ainsi et
certifie sous les peines de droit, la
présente déclaration contenue en quatre
pages et approuve la somme de vingt-
deux mille quatre cents francs
Montéguis le 4 août 1915

Leonorie Reynaud
Ch. Reynaud

LIQUIDATION DE L'IMPÔT PAR LE RECEVEUR.

16444	16555
44 = 4478.42 %	827.95
Reste	15727.25
104	44.80
104	8360
104	288.40
quatre	4
	288.60

Le Receveur

Annexe 12

Fiche matricule de Léon Jean Baptiste Pourrière

(site des AD13 : registres matricules 1894 subd. de Marseille)

<p style="font-size: 2em; font-family: cursive;">Pourrière</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénoms : <i>Léon Jean Baptiste</i> Surnom : _____</p>	<p>Numéro matricule du recrutement : <i>2230</i></p> <p>Classe de mobilisation : _____</p>
<p style="text-align: center;">ÉTAT CIVIL.</p> <p>Né le <i>14 Avril 1874</i>, à <i>Gignac</i>, canton d <i>Marignac</i>, département d <i>B. d. P.</i>, résidant à <i>Gignac</i>, canton d <i>Marignac</i>, département d <i>B. d. P.</i>, profession de <i>Cocher</i></p> <p>filz de <i>Jean Lazare Casimir</i> et de <i>Reynaud Rose Noëlie</i>, domiciliés à <i>Gignac</i>, canton d <i>Marignac</i>, département d <i>B. d. P.</i></p>	<p style="text-align: center;">SIGNALEMENT.</p> <p>Cheveux <i>et</i>, sourcils <i>bruns</i>, yeux <i>châtains</i>, front <i>découvert</i>, nez <i>fort</i>, bouche <i>grande</i>, menton <i>large</i>, visage <i>allongé</i>.</p> <p>Taille : 1 m. <i>68</i> cent. Taille rectifiée : 1 m. <i>68</i> cent.</p> <p style="text-align: center;">MARQUES PARTICULIÈRES :</p>

<p style="text-align: center;">DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)</p> <p style="font-size: 1.5em; font-family: cursive;">Bon disp. art 21 Chim. de Veuve</p> <p>Cepris dans la <i>2^e</i> partie de la liste du recrutement cantonal (_____ ° portion).</p> <p style="text-align: center;">DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)</p> <p style="font-family: cursive;">Incorpore au 15^e Rég^{mt} du Train le 12th 1894. Muté au corps de soldat le 2^e d. le 5th jan. 1894. En congé d'octobre 1896. A reçu un certificat de bonne conduite.</p>	<p>15^e Rég^{mt} du Train</p> <p>Dans l'armée active.</p> <p>Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.</p> <p style="font-family: cursive;">Esp^{ce} du Tonain M. d'Orange</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: 0.8em;">MUSÉE O au répertoire du corp.</p>
--	--

<p>Dans la réserve ou dans la rés.</p>	<p>A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 15^e Escadron du Train des Equipages du <i>3</i> au <i>30 Mars 1902</i></p> <p>A accompli une 2^e période d'exercices dans le 1^{er} Escadron du Train du <i>7 Novembre</i> au <i>4 Décembre 1904</i></p> <p>Passé dans l'armée territoriale le _____</p>																					
<p>Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.</p>	<p style="text-align: center;">Mobilisation Générale, Décret 1^{er} Août 1914</p> <p style="font-family: cursive;">Arrivé au Corps le <i>3 Août 1914</i></p> <p style="font-family: cursive;">Nommé Paragadier le <i>14 Octobre 1918</i> (art. 15^e tram 15.10.18)</p> <p style="font-family: cursive;">Muté en congé armée de mobilisation le <i>1^{er} 1.1919</i> (1^{er} octobre) par le dépôt demobilsadeur de <i>15 tram</i>, se active à <i>Gignac (B. d. P.)</i></p> <p>A accompli une période d'exercices dans le <i>15^e Ste. Tram</i> du <i>32</i> au <i>30 Novembre 1910</i></p> <p style="font-family: cursive;">affecté au 1^{er} Inf^{an} comme <i>G. V. C.</i></p> <p style="font-family: cursive;">en date du <i>20-12-1921</i></p> <p style="font-family: cursive;">Libéré du service militaire <i>1 OCT 1922</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS</th> <th style="text-align: center;">DATE de la LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">la disponibilité de l'armée active.</th> <th style="text-align: left;">la réserve de l'armée active.</th> <th style="text-align: left;">l'armée territoriale.</th> <th style="text-align: left;">la réserve de l'armée territoriale.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="font-size: 1.5em; vertical-align: middle;">1^{er} Nov 1896</td> <td style="font-size: 1.5em; vertical-align: middle;">1 Nov 1898</td> <td style="font-size: 1.5em; vertical-align: middle;">1 Nov 1908</td> <td style="font-size: 1.5em; vertical-align: middle;">1 Nov 1914</td> <td style="font-size: 1.5em; vertical-align: middle;">1 Nov 1920</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.	la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.		1 ^{er} Nov 1896	1 Nov 1898	1 Nov 1908	1 Nov 1914	1 Nov 1920					
ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.																		
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.																			
1 ^{er} Nov 1896	1 Nov 1898	1 Nov 1908	1 Nov 1914	1 Nov 1920																		

Instruction du 4 décembre 1830. Rendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

BIBLIOGRAPHIE

ASTOR Jacques, Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux dans le midi, ed du Beffroi, 2002

HECKENROTH André, Gignac-Le Rove-Ensues histoire d'une commune éclatée, 1982

MERGNAC Marie-Odile, Utiliser les élections et les listes électorales en généalogie, ed archives et culture, 2017

METENIER Michel, de Gignac à Gignac la Nerthe 1835-1995...c'était à peine hier, mémoires de Gignac-la-Nerthe, 1996

METENIER Michel, Dictionnaire des rues de Gignac suivi d'un essai de toponymie gignacaise, mémoires de Gignac-la-Nerthe, 2003

METENIER Michel et SAVASTA Sauveur, regards croisés, ed alan Sutton, 2010

SABOT Thierry, Les registres paroissiaux racontent la vie de nos ancêtres, Collection Contexte, Edition Thisa, 2015

SITOGRAPHIE

- gallica.bnf.fr
- stehelène.org
- géoportail.gouv.fr
- mémoiresdeshommes.sga.defense.gouv.fr/
- généanet.org
- filae.com
- archives 13.fr
- gignaclanerthe.fr
- rfgénéalogie.com
- ag13.org
- francegenweb.org
- vieuxmetiers.org

